BUREAU DE LIGUE

PV REUNION BUREAU DE LIGUE DU 28 Septembre 2017

Etaient Présents :

Mr. GUERNOUZ Moamed	**Président de la L.R.F.Blida**
Mr. SEDDIKI Boualem	**S.G de la L.R.F.Blida**
Mme. FERRADJ Fella	**(S.G) Adjoint**
Mme. LAROUI Imen	**D.A.F**
Mr. ANNABI Benaissa	**Membre du Bureau de Ligue**
Mr. CHIBI Mohamed	**Représentant des Ligues**
Mr. FERGANI Hafid	**Représentant des Ligues**
Mr. SAIDI Maamar	**Membre du Bureau de Ligue**
Mr. MAHIEDDINE Sid Ahmed	**Directeur D.O.C**
Mr. HADID Amar	**D.T.R**
Mr. BELLAHSENE Djamel	**D.T.R.A**
Mr. DAMARDJI Djamel Eddine	**Président C.M**
Mr. HAMADOU Rachid	**Membre**
Mr. KERFAH Belkacem	**Membre**

Absent Excusé :

Mr. BENMOUSSA Mohamed	**Juriste et Président de la C.D**

Ordre du jour :

- ✓ **Le Bilan de la saison 2016/2017.**
- ✓ **L'ouverture de la saison 2017/2018.**
- ✓ **Divers.**

Le Bureau de Ligue de la L.R.F.Blida a tenu sa première réunion pour la saison 17/2018 le Mardi 26 Septembre 2017 à 10h00 au niveau du siège de la Ligue Régionale, sous la Présidence de Mr. GUERNOUZ Mohamed, Président de la L.R.F.Blida.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents et félicité le personnel administratif des efforts consentis pour la préparation et le suivi et contrôle des dossiers administratifs et financières de l'ensemble des clubs et leurs sacrifices pour un bon démarrage du championnat dans des meilleurs conditions pour nos clubs.

Le président de la Ligue a exposé un bilan de la saison passé et présenté le plan d'action 2017/2018, la Ligue a d'ors et déjà pris les dispositions nécessaire pour le démarrage de la nouvelle saison, notamment le lancement de l'opération d'audit des stades et les engagements des clubs et l'enregistrement des licences en ligne, sans oublier l'élaboration des calendriers, et dettes antérieures.

Frais d'engagements et dettes antérieurs.

Le Président de la Ligue a exigé que les clubs s'acquittent de leurs dettes antérieures (Droit d'engagement et amendes), avant d'être engagés pour la saison 2017/2018, or les problèmes financiers rencontrés par les clubs ont poussé le président et le Bureau de Ligue de faciliter la tache à ses derniers pour pouvoir engager.

Constat :

- **43% des amendes des clubs ont été apurés.**
- **40% des droits d'engagement déjà payés.**

Un échéancier a été présenté à tous les clubs et ce avant le 31 Décembre 2017. Pour pouvoir s'acquitter de leurs dettes.

Tous les clubs se sont engagés sauf I.B.Mouzaia qui à des problèmes financiers et administratifs.

D.O.C :

- 1èr tour de la coupe d'Algérie catégorie « Seniors » le 29 et 30 Septembre 2017.

- Début du championnat le 06 et 07 Octobre 2017.

- Elaboration du calendrier R I et R II Groupe A et B.

D.T.R :

- Le nouveau Directeur en l'occurrence Mr. HADID Amar a été installé par le président de la L.R.F.Blida et sans tarder à présenté son plan de travail.

D.T.R.A :

Mr. BELLAHSENE Djamel le Directeur technique a étalé les faits des tests physique qui ont eu lieu le 08 et 09 Septembre 2017 et le séminaire des arbitres qui a eu lieu du 18 et 20 Septembre 2017 à Tipaza.

Le Directeur Technique a présenté le plan d'action de la saison 2017/2018.

D.A.F :

Situation financière des recettes et dépenses arrêtés au 25 Septembre 2017.

Rapport d'assainissement des comptes comptable arrêté au 31 Décembre 2016 du commissaire aux comptes Mme. EZZERAIMI Chahira, une copie de ce rapport a été remis aux membres du Bureau de ligue.

Divers :

Des encouragements des membres du bureau de ligue envers le Président et les Présidents de Commissions.

La séance fut levée à 13h30

Correspondances F.A.F :

- Du Secrétaire Général de la Fédération Algérienne de Football, concernant l'harmonisation des championnats du football amateur. Pris Note et Nécessaire Fait.
- Du Secrétaire Général de la Fédération Algérienne de Football, concernant l'invitation du président de la L.R.F.Blida et les Présidents des Ligues de Wilaya à une réunion de travail avec le Président de la F.A.F. Pris Note et Nécessaire Fait.
- Du Directeur de l'administration Générale de la Fédération Algérienne de Football, concernant la réunion de travail de la Commission Médicale. Pris Note et Nécessaire Fait.

Correspondances C.F.A :

- Du Secrétaire Général de la Fédération Algérienne de Football, concernant le séminaire des arbitres et arbitres assistants élite féminin. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.

Correspondances D.T.N :

- Néant.

Correspondances L.N.F.P :

- Néant.

Correspondances L.N.F.A :

- Néant.

Correspondances L.I.R.F :

- Du Secrétaire Général de la Ligue Inter-Régions de Football, concernant la désignation de la rencontre R.A.Ain Defla // F.C.B.Frenda au stade de Rouina le Vendredi 22 Septembre 2017. Pris Note et transmis à la D.O.C.

Correspondances L.F.F :

- De la Ligue Nationale du Football Féminin, concernant la désignation des rencontres de la 2ème Journée du championnat du 22 et 23 Septembre 2017. Pris Note et Transmis à la D.O.C.

Correspondances L.F.W :

Ain Defla :

- Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya d'Ain Defla, concernant des félicitations de l'Aïd el Adha. Pris Note et Remerciements.
- Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya d'Ain Defla, concernant la désignation des deux examinateurs de la Wilaya d'Ain Defla. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.
- Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya d'Ain Defla, concernant la désignation du club qualifié pour la participation aux éliminatoires de la Coupe d'Algérie (O.Mekhatria). Pris Note et Transmis à la D.O.C.
- Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya d'Ain Defla, concernant une demande de domiciliation du club Wilaya (BATHIA) hors wilaya. Pris Note.

Blida :

- Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Blida, concernant la désignation des deux examinateurs de la Wilaya de Blida. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.
- Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Blida, concernant l'invitation au président de la L.R.F.Blida au séminaire des Arbitres de la Wilaya. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.
- Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Blida, concernant l'invitation au Directeur Technique Régional d'Arbitrage au séminaire des Arbitres de la Wilaya. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.
- Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Blida, concernant la désignation du club qualifié pour la participation aux éliminatoires de la Coupe d'Algérie (Khazrouna). Pris Note et Transmis à la D.O.C.

Chlef :

Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Chlef, concernant la désignation des deux examinateurs de la Wilaya de Chlef. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.

- Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Chlef, concernant la désignation du club qualifié pour la participation aux éliminatoires de la Coupe d'Algérie (ESFirme). Pris Note et Transmis à la D.O.C.

Médéa :

- **Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Médéa, concernant la désignation des deux examinateurs de la Wilaya Médéa. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**

Tipaza :

- **Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Tipaza, concernant la désignation des deux examinateurs de la Wilaya Tipaza. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**
- **Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Tipaza, concernant l'invitation au président de la L.R.F.Blida au séminaire des Arbitres de la Wilaya. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**

Djelfa :

- **Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Djelfa, concernant la désignation des deux examinateurs de la Wilaya Djelfa. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**

Correspondances Clubs :

Régionale I :

- **Du C.S.A // I.R.B.Bougara, Concernant une demande de passage de la commission d'homologation. Pris Note et Transmis à la D.O.C.**
- **Du C.S.A // C.R.Zoubiria, Concernant l'information du changement du cachet du club. Pris Note.**
- **Du C.S.A // C.R.Zoubiria, Concernant l'intégration des catégories jeunes du club au groupe de Djelfa et Médéa. Pris Note et Transmis à la D.O.C.**
- **Du C.S.A // M.S.Cherchell, Concernant une demande de passage de la commission d'homologation. Pris Note et Nécessaire Fait.**
- **Du C.S.A // C.R.B.Ouled Aek, Concernant une demande de passage de la commission d'homologation. Pris Note et Nécessaire Fait.**

Régionale II « A » :

- **Du C.S.A // S.C.M.Blida, concernant une demande d'intégration au groupe de la R II groupe « B ». Pris Note et Transmis à la D.O.C.**
- **Du C.S.A // N.R.B.Had Shary, Concernant l'intégration des catégories jeunes du club au groupe de Djelfa et Médéa. Pris Note et Transmis à la D.O.C.**
- **Du C.S.A // W.B.Meftah, Concernant une demande de passage de la commission d'homologation. Pris Note et Nécessaire Fait.**

Régionale II « B » :

- **Néant.**

Correspondances Diverses :

- **Du D.J.S de la Wilaya de Tipaza, concernant une demande de la liste des clubs de la Wilaya affiliés à la L.R.F.Blida. Pris Note.**
- **Du D.J.S de la Wilaya de Blida, concernant une demande de la liste des clubs de la Wilaya affiliés à la L.R.F.Blida. Pris Note.**
- **Du C.S.A // O.R.B.Oued Fodda, concernant une demande de changement du code de la demande des licences en ligne. Pris Note.**
- **Du C.S.A // C.R.B.Boukadir, concernant le recours de la décision de la D.O.C de la rencontre C.R.B.Boukadir // R.A.Ain Defla (U-15) du 04 Novembre 2016. Pris Note et Transmis à la D.O.C.**
- **Du C.S.A // I.R.B.Chiffa, concernant une demande d'intégration au groupe de la R II groupe « B ». Pris Note et Transmis à la D.O.C.**
- **Mr. BELLALI Ahmed, concernant une demande de réintégration entant que commissaire au match au sein de la L.R.F.Blida. Pris Note.**
- **Mr. BENATALLAH Abdellah, concernant une demande d'intégration en tant que commissaire au match. Pris Note.**
- **Mr. BADANI Abdelfatah arbitre, concernant une demande de réintégration au corps arbitral. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**

- **Mr. BEKKAR Oussama arbitre, concernant une demande de réintégration au corps arbitral suite à son départ au service militaire. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**
- **Mr. CHENAFI Khaled arbitre concernant une demande de réintégration au corps arbitral suite à une blessure saison 2016/2017. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**
- **Mr. KEMMARI Lakhdar arbitre, concernant une demande de mise en disponibilité à la participation au séminaire des arbitres. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**
- **Mr. ABDELATIF Rafik arbitre, concernant une demande de mise en disponibilité à la participation au séminaire des arbitres. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**
- **Mr. ZEMOUCHI Benaissa arbitre, concernant une demande de justification de son absence au test physique du 09 Septembre 2017. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**
- **Mr. El HADI Sid Ali arbitre prés régional, concernant une demande de justification de son absence au test physique du 09 Septembre 2017. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**
- **Mr. CHERFI Abdenour arbitre, concernant une demande de réintégration au corps arbitral. Pris Note.**
- **Mr. BOUZOURENE Youcef arbitre prés régional, concernant une demande de transfert de la L.R.F.Alger à la L.R.F.Blida. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**
- **Mr. ABDOUNE Boualem arbitre, concernant une demande d'indisponibilité à cause du service militaire. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**

Courrier Départ :

- **Correspondance Transmise au Président de la Fédération Algérienne de Football, relative l'invitation au séminaire des arbitres de la L.R.F.Blida.**
- **Correspondance Transmise au Président de la Commission Fédérale des Arbitres, relative l'invitation au séminaire des arbitres de la L.R.F.Blida.**
- **Correspondance Transmise au Président de la Commission Fédérale des Arbitres, relative au test physique des arbitres de la L.R.F.Blida.**
- **Correspondance Transmise au Président de la Ligue de Football de la Wilaya d'Alger, relative au transfert du dossier de l'arbitre prés régional Mr. BOUZOURENE Youcef.**
- **Correspondance Transmise au Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Bordj Bou Arreridj, relative l'invitation au séminaire des arbitres de la L.R.F.Blida.**
- **Correspondance Transmis au Directeur de la D.J.S de la Wilaya de Blida, relative aux clubs affiliés à la L.R.F.Blida.**
- **Correspondance Transmise au Président la Ligue d'Athlétisme de la Wilaya de Blida, relative au test physique des arbitres de la L.R.F.Blida.**
- **Correspondance Transmise au Directeur de l'OPOW « Mustapha TCHAKER », relative au test physique des arbitres de la L.R.F.Blida.**
- **Correspondance Transmise aux six (06) Présidents de Ligues de Wilaya, relative à l'invitation au séminaire des Arbitres de la L.R.F.Blida du 18 au 20 Septembre 2017.**
- **Correspondance Transmise aux six (06) Présidents de C.A.W, relative à l'invitation au séminaire des Arbitres de la L.R.F.Blida du 18 au 20 Septembre 2017.**
- **Correspondance Transmise au Chef de l'unité de la Protection Civile de Blida, relative au test physique des arbitres de la L.R.F.Blida.**
- **Correspondance Transmise aux six (06) Présidents de Ligue de Wilaya, relative à une réunion de travail DTR//DTW le Mardi 03 Octobre 2017.**
- **Correspondance Transmise aux quarante huit (48) Président de clubs, relative à la réunion de travail avec le Président de la L.R.F.Blida le 28 Septembre 2017.**

Le Président de la L.R.F.Blida	Le Secrétaire Général
Mr. GUERNOUZ Mohamed	Mr. SEDDIKI Boualem

DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE DES ARBITRES

Séance du Mardi 12/09/2017

Etaient Présents :

Mr. BELLAHSENE	**Djamel**	**Directeur Technique.**
Mme. FERRADJ	**Fella,**	**Gestionnaire/A**
Mr. ACHROUF	**Brahim,**	**Membre DTRA**
Mr. KOUADRI	**Slimane**	**Membre DTRA**
Mr. IDJER	**Mohand Cherif**	**Membre DTRA**
Mr. RAKAD	**Kacem**	**Membre DTRA**
Mr. LARAB	**Ouramdane**	**Membre DTRA**
Mr. MERAH	**Kamel**	**Secrétaire**

ORDRE DU JOUR

- **Courrier Arrivée.**
- **Courrier Départ.**
- **Compte rendu Séminaires et Test physique.**

1- COURRIER ARRIVEE :

CFA/FAF :

- **Du Secrétaire Général de la Fédération Algérienne de Football, concernant le séminaire des arbitres et arbitres assistants élite féminin. Pris Note et Nécessaire Fait.**

DTN/ FAF :

- **Néant.**

L.F.WILAYA :

- **Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya d'Ain Defla, concernant la désignation des deux examinateurs de la Wilaya d'Ain Defla. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**
- **Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Blida, concernant la désignation des deux examinateurs de la Wilaya de Blida. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**
- **Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Chlef, concernant la désignation des deux examinateurs de la Wilaya de Chlef. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**
- **Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Médéa, concernant la désignation des deux examinateurs de la Wilaya Médéa. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**
- **Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Tipaza, concernant la désignation des deux examinateurs de la Wilaya Tipaza. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**
- **Du Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Djelfa, concernant la désignation des deux examinateurs de la Wilaya Djelfa. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.**

CLUBS:

- **Néant.**

ARBITRES :

- **Mr. BADANI Abdelfatah arbitre, concernant une demande de réintégration au corps arbitral. Noté.**
- **Mr. BEKKAR Oussama arbitre, concernant une demande de réintégration au corps arbitral suite à son départ au service militaire. Noté.**
- **Mr. CHENAFI Khaled arbitre concernant une demande de réintégration au corps arbitral suite à une blessure saison 2016/2017. Noté.**
- **Mr. KEMMARI Lakhdar arbitre, concernant une demande de mise en disponibilité à la participation au séminaire des arbitres. Noté.**
- **Mr. ABDELATIF Rafik arbitre, concernant une demande de mise en disponibilité à la participation au séminaire des arbitres. Noté.**
- **Mr. ZEMOUCHI Benaissa arbitre, concernant une demande de justification de son absence au test physique du 09 Septembre 2017. Noté.**
- **Mr. E HADI Sid Ali arbitre prés régional, concernant une demande de justification de son absence au test physique du 09 Septembre 2017. Noté.**
- **Mr. CHERFI Abdenour arbitre, concernant une demande de réintégration au corps arbitral. Noté.**
- **Mr. BOUZOURENE Youcef arbitre prés régional, concernant une demande de transfert de la L.R.F.Alger à la L.R.F.Blida. Noté.**
- **Mr. ABDOUNE Boualem arbitre, concernant une demande d'indisponibilité à cause du service militaire. Noté.**

DIVERS :

- **Néant.**

2- COURRIER DEPART :

- **Correspondance Transmise au Président de la Commission Fédérale des Arbitres, relative l'invitation au séminaire des arbitres de la L.R.F.Blida.**
- **Correspondance Transmise au Président de la Commission Fédérale des Arbitres, relative au test physique des arbitres de la L.R.F.Blida.**
- **Correspondance Transmise au Président de la Ligue de Football de la Wilaya d'Alger, relative au transfert du dossier de l'arbitre prés régional Mr. BOUZOURENE Youcef.**
- **Correspondance Transmise au Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Bordj Bou Ariridj, relative l'invitation au séminaire des arbitres de la L.R.F.Blida.**
- **Correspondance Transmise au Président la Ligue d'Athlétisme de la Wilaya de Blida, relative au test physique des arbitres de la L.R.F.Blida.**
- **Correspondance Transmise au Directeur de l'OPOW « Mustapha TCHAKER », relative au test physique des arbitres de la L.R.F.Blida.**
- **Correspondance Transmise au Chef de l'unité de la Protection Civile de Blida, relative au test physique des arbitres de la L.R.F.Blida.**

3-COMPTE RENDU DU TEST PHYSIQUE

La Ligue Régionale de Football de Blida a organisé un test physique pour les Arbitres et Arbitres Assistants, au à l'OPOW « Mustapha TCHAKER » le 08 et 09 Septembre 2017 qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions.
Le Président de la D.T.R.A Mr. BELLAHSENE Djamel ainsi que les membres, Mr. ACHROUF Brahim, Mr. KOUADRI Slimane, Mr. IDJER Mohand Cherif, M r. RAKAD Kacem, Mr. LARAB Ouramdane, Mme. FERRADJ Fella et Mr. MERAH Kamel, ont veillé pour le bon déroulement du test.
Sur 62 Arbitres Directeurs convoqués on a constaté la présence de 57 Arbitres dont 07 ont échoué aux épreuves, et sur 130 Arbitres Assistants convoqués 122 étaient présents dont 15 ont échoué au test physique.
Nous ont honoré par leurs présences: Mr. GUERNOUZ Mohamed Président de la L.R.F.Blida , Dr. DAMARDJI Djamel Eddine et Dr. KERBOUCHE, Mr. ANNABI Benaissa, Mr. BOURAKI Zoubir, Mr. HAMADOU Rachid, Mr. KERFAH Belkacem, Mr. MEKHALDI Ali, Mr. BELALI Ahmed et Mr KASMI Benmira.

Finalement nos sincères remerciements au directeur de l'OPOW "Mustapha TCHAKER" Mr. ZIDOUNE, le Président de la L.W.Athlétisme Mr. SOLTANE et son équipe, ainsi que les membres de la Protection Civile de Blida, pour leurs dévouements et leur bonne collaboration qui a permis le bon déroulement des tests.

4- COMPTE RENDU DU SEMINAIRE DE LA PHASE ALLER :

La Ligue Régionale de Football de Blida a organisé un séminaire pour les Arbitres et Arbitres Assistants, au « CAMP DES JEUNES ANAJ TIPAZA » du 18 au 20 Septembre 2017 qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions.
Le Président de la D.T.R.A Mr. BELLAHSENE Djamel ainsi que les membres, Mr. ACHROUF Brahim, Mr. KOUADRI Slimane, Mr. RAKAD Kacem, Mr. LARAB Ouramdane et Mme. FERRADJ Fella, ont veillé au bon déroulement du séminaire.
Nous ont honoré par leurs présences: Mr. GUERNOUZ Mohamed Président de la L.R.F.Blida, Mr. SAIDI Maamar et et Mr. HAMADOU Rachid, Mr. HAMRI Rachid Président de la L.F.W.Tipaza, Mr. CHIBI Mohamed Président de la L.F.W.Médéa, Mr. FERGANI A/Hafid Président de la L.F.W.Blida, Mr. MAHMOUDI Mohamed Président de la L.F.W.Ain Defla, Mr. SABAH Lakhdar Président de la L.F.W.Djelfa, Mr. OUMERT Mourad, Mr. BOURAKI Zoubir, Mr. CHAHED M'hamed, Mr. CHARAB, Mr. MAAZOUZI Djilali et Mr. KERAI Mazari Instructeur F.A.F.

Etaient présents 54 Arbitres et Arbitres Assistants Sur 56 convoqués.
Le 1er jour :

L'après midi :

- **L'accueil des arbitres à 14h00 par les encadreurs.**
- **Ouverture du séminaire par le Président de la L.R.F.Blida M. GUERNOUZ Mohamed et le D.T.R.A Mr. BELLAHSENE Djamel.**
- **Les Nouveaux amendements de la F.I.FA, présenté par Mr. KOUADRI.**
- **Cours sur la préparation physique présenté par Mr. MANSOUR Maamar, préparateur physique.**

Le 2ème jour :

La matinée :

- **Séance d'entrainement au stade de Tipaza dirigé par Mr. MANSOUR Maamar, préparateur physique.**

L'après midi :

- **Tacle présenté par Mr. RAKAD Kacem.**
- **Faute de main, présenté par Mr. KERAI Mazari et Mr. KOUADRI Slimane.**
- **Loi 11, présenté par Mr. KERAI Mazari, Instructeur F.A.F.**
- **Test d'évaluation écrit.**

Le 3ème jour :

- **Correction du test d'évaluation, par Mr. KOUADRI Slimane.**
- **Programme d'échauffement (11+), présenté par Dr. DAMARDJI Djamel Eddine.**
- **Remise des cadeaux pour les invités et des attestations de participations pour les arbitres.**
- **Clôture du séminaire par Mr. SAIDI Maamar et Mr. BELLAHSENE Djamel.**

Conclusion :

Mr. BELLAHSENE Djamel ainsi que les membres de la D.T.R.A, remercient Mr. GUERNOUZ Mohamed, Président de la L.R.F.Blida ainsi que l'ensemble des personnes présentes au séminaire, pour la bonne organisation et leurs dévouements durant ces trois (03) Jours.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du Mardi 03/10/2017

PRESENTS :
Mr BENMOUSSA Mohamed **Président (Juriste).**
Mr HELLOU Mohamed **V/ President.**
MM. MESSAADIA Lamia, **Secrétaire.**
Membres: BELAIDI Lamara- BOUDJELTIA AHMED Tahar.

O R D R E D U J O U R :

- **Courrier arrivé.**
- **Traitement des affaires.**
  - **I. Discipline**

Courrier arrivé :

- Lettre de Mr HELLOU Mohamed A/S de son intégration au sein de la CD- ***Noté.***
- Lettre de Mr BOUDJELTIA AHMED Tahar A/S de son intégration au sein de la CD- ***Noté.***
- Lettre de Mr HADDACHE Djamel A/S de son intégration au sein de la CD- ***Noté.***
- Lettre de Mr HARAT Benyoucef A/S de son intégration au sein de la CD- ***Noté.***
- Lettre de Mr BELAIDI Lamara A/S de son intégration au sein de la CD- ***Noté.***

LES REUNIONS DE LA COMMISSION SE TIENDRONT TOUS LES LUNDIS À 10H00

Traitement des affaires :

I. Discipline

BILAN
JOURNEES DES 29 et 30/09/2017

Désignation	Senior	Jeune	Total
Nombre d'affaires	13	/	13
Avertissement	48	/	48
Expulsions	2	/	2
Amendes	13.000	/	13.000
Terrains sanctionnes	/	/	/

Coupe d'Algérie
Senior « 1er Tour »

Affaire N°001 Match: CRBC / CBBS « Seniors » du 29/09/2017
Joueurs avertis :
RAKI Nousseyr **CBBS** Lic 1710434 jeu dangereux
BOUDERROUMI Seddik **CBBS** Lic 1710423 Jeu dangereux
LAHOUASSA Cherif **CBBS** Lic 1710420 Comportement anti sportif
FERRAHI Abderrahmane **CBBS** Lic 1710438 Comportement anti sportif

Affaire N°002 Match: CRZo / USMT« Seniors » du 29/09/2017
Joueurs avertis :
ALLAG Sid Ali **USMT** Lic 1710380 *Contestation de décision: 01 match ferme+**2.000 DA** (Art 99 RG).*
CHERIFI Oussama **USMT** Lic 1710377 Jeu dangereux
KHELLAF Mehdi **USMT** Lic 1710373 Comportement anti sportif
DJOUAH Youcef **USMT** Lic 1710383 Jeu dangereux
Joueur Exclu :
LAREF Abdelhak **CRZo** Lic 1710549 *cumul de cartons : 01 match ferme.*
Joueur suspendu : Le joueur **FERHAT Houdaifa USMT** Lic 1710371 est suspendu jusqu'à achèvement de l'enquête.
Amende de 3.000 DA au club USMT pour conduite incorrecte (Art 128 RG)

Affaire N°003 Match: MCK / ESF« Seniors » du 29/09/2017
Joueur averti :
OUYSSAL Abdelhadi **ESF** Lic 40020012 Comportement anti sportif

Affaire N°004 Match: WRNAO / CRSN « Seniors » du 29/09/2017
Joueurs avertis :
MERGHOUB Wahid **WRNAO** Lic 1710104 *Contestation de décision : 01 match ferme + **2.000 DA** (Art 99 RG).*
BERREDJEM Aymen **WRNAO** Lic 1710125 Jeu dangereux
REBIHAOUI Hamza **WRNAO** Lic 1710136 Comportement anti sportif
HOCINI Mohamed Lamin **CRSN** Lic 1710088 Jeu dangereux
MERZOUGUI Adel Kamel **CRSN** Lic 1710111 Comportement anti sportif
ZERRIA Salaheddine **CRSN** Lic 1710099 Comportement anti sportif
AHMIDAT Ameur **CRSN** Lic 1710114 Comportement anti sportif

Affaire N°005 Match: MSC / HBG « Seniors » du 29/09/2017
Joueurs avertis :
YAHIANI Mahfoud **MSC** Lic 1710037 Jeu dangereux
BOURERGHA Mohamed Amine **MSC** Lic 1710036 Jeu dangereux
DJILLALI Riadh **HBG** Lic 1710357 Jeu dangereux

Affaire N°006 Match: CRZa / WBM « Seniors » du 29/09/2017
Joueurs avertis :
BOUDJENANE Adel **WBM** Lic 1710063 Comportement anti sportif
CHANANE Walid **WBM** Lic 1710074 Comportement anti sportif
SEBAI Hakim **WBM** Lic 1710061 Jeu dangereux
BENSAHA Abderaouf **CRZa** Lic 1710010 Jeu dangereux
HOUADEF Chouaib **CRZa** Lic 1710008 Comportement anti sportif

Affaire N°007 Match: CRBOA / OMSL« Seniors » du 29/09/2017
Joueurs avertis :
DJABRI Riadh **CRBOA** Lic 1710087 *Contestation de décision : 01 match ferme + **2.000 DA** (Art 99 RG).*
BOUMAZA Amine **CRBOA** Lic 1710275 Comportement anti sportif
HOUARI Abdelkadir **CRBOA** Lic 1710113 Jeu dangereux
DJEDAINI Mohammed **CRBOA** Lic 1710089 Jeu dangereux
SETTI Housseyn **OMSL** Lic 1710159 Comportement anti sportif
ANTRI Houdhaifa **OMSL** Lic 1710148 Comportement anti sportif
LARBI BOUAMRANE Djamel **OMSL** Lic 1710144 Jeu dangereux
Joueur Exclu :
BOUCHERIT Mohamed Elamine **CRBOA** Lic 1710271 *cumul de cartons : 01 match ferme.*
Amende de 3.000 DA au club CRBOA pour conduite incorrecte (Art 128 RG)

Affaire N°008 Match: IRBOY / ADely Ibrahim« Seniors » du 29/09/2017
Joueurs avertis :
OULED M'Hamed Chams Eddine **ADI** Lic 00942000 Jeu dangereux
HADJRES Abdelhalim Taha **ADI** Lic 02342000 Anti Jeu.
MAAOUYA Sofiane **IRBOY** Lic 1710450 Anti Jeu.

Affaire N°009 Match: CRBBT / EBH« Seniors » du 29/09/2017
Joueurs avertis :
EL HADDI Yasser **CRBBT** Lic 1710293 Jeu dangereux
BELMILOUD Ayoub abdelhafid **CRBBT** Lic 1710290 Anti Jeu
DJEBARA Abderrahmane **EBH** Lic 1710257 Jeu dangereux

Affaire N°010 Match: SCMB / CRBCh« Seniors » du 29/09/2017
Joueurs avertis :
SAIBI Ali **CRBCh** Lic 1710518 Jeu dangereux
GUERMACH Youcef **CRBCh** Lic 1710521 Anti Jeu
BARBARA Abdenour **CRBCh** Lic 1710523 Anti Jeu

Affaire N°011 Match: JMOD / CRBA « Seniors » du 30/09/2017
Joueurs avertis :
GRAMZI Ahmed **CRBA** Lic 1710313 Anti Jeu
SEYYID Ahmed Tareb **CRBA** Lic 1710285 Anti Jeu

Affaire N°012 Match: ASO.B / OMekhtaria« Seniors » du 30/09/2017
Joueur averti :
KAIBOU Nabil **ASOB** Lic 1710568 Jeu dangereux

Affaire N°013 Match: NRBHS / ACHBD« Seniors » du 30/09/2017
Joueurs avertis :
HAMMINE Smail **NRBHS** Lic 1710622 Anti Jeu
CHIBOUT Djillali **NRBHS** Lic 1710656 Comportement anti sportif
NOUIDJEM Nacredine **NRAD** Lic 17015 Anti Jeu
RETIMI Zin El Abidine **NRAD** Lic 17005 Anti Jeu
ATIYA Chouih **NRAD** Lic 17009 Comportement anti sportif

CONVOCATION

Le Président du club USMTablat et le joueur FERHAT Houdaifa **sont convoqués pour la séance du 09/10/2017 à 09H00.**
CONVOCATION

Le Président du club IRBSG Sidi Ghiles est convoqué pour la séance du Lundi 09/10/2017 à 09H00 devant la commission de discipline.

La séance fut levée à 12h00

Le Président **Le Secrétaire**
Mr. BENMOUSSA Mohamed **MM. MESSAADIA Lamia**

NOTE

La commission de discipline peut corriger en tout temps les fautes de calcul et autres erreurs manifestes.

Extraits du Règlement du championnat de football amateur des divisions Régionales Edition 2016

Article 102 : Contestation de décision

Tout joueur ou dirigeant qui conteste une décision de l'arbitre ou l'un de ses assistants est automatiquement suspendu pour un match ferme pour la rencontre suivante et le club est sanctionné par une amende de :

- Deux mille (2.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

Tout regroupement autour de l'arbitre pour contester une décision est sanctionné par un avertissement à l'instigateur identifié et sera sanctionné par un match de suspension ferme pour la rencontre suivante et une amende de :

- Trois mille (3.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

En cas de non identification de l'instigateur, le capitaine d'équipe est sanctionné.

L'avertissement infligé pour contestation de décision qui aboutit à la suspension automatique d'un match ferme ne sera pas comptabilisé dans le cadre des avertissements prévus par l'article 103 ci-dessous.

Article 103 : Cumul d'avertissements au cours des rencontres

Sous réserves des dispositions prévues par l'article 74 (7 et 8) du présent règlement, tout joueur ayant reçu quatre (04) avertissements au cours des rencontres jouées dans une catégorie d'équipe est automatiquement suspendu d'un match ferme pour la rencontre qui suit le quatrième (4ème) avertissement. La sanction doit être purgée dans la catégorie d'équipe dans laquelle il a reçu les quatre (04) avertissements.

Article 104 : Cumul d'avertissements au cours d'une rencontre

1- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :
   - Un (01) match de suspension ferme.
2- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un autre avertissement pour une infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :
   - Un (01) match de suspension ferme en plus de l'avertissement qui sera comptabilisé ainsi que l'amende y afférente.
3- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour contestation de décision est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :

Deux (02) matchs de suspension fermes et les amendes y afférentes.

Article 105 : Cumul de sanctions (avertissement et expulsion)

1 L'avertissement infligé à un joueur pour infraction simple est comptabilisé si au cours d'une rencontre, le même joueur est expulsé directement pour avoir commis une infraction grave.
2 Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un carton rouge (expulsion directe) pour une infraction grave. Il est sanctionné par :

- La sanction de la faute relative à l'expulsion en sus d'un (01) match de suspension ferme pour contestation de décision ainsi que les amendes y afférentes.

Toutes les sanctions sont fermes et appliquées intégralement. Elles sont prises en compte pour les rencontres du championnat et pour celles de la coupe d'Algérie.

Amendements du Règlement du championnat de football amateur des catégories jeunes Edition 2015

Article 85 : Contestation de décision

Tout joueur ou dirigeant qui conteste une décision de l'arbitre ou l'un de ses assistants est automatiquement suspendu pour un match ferme pour la rencontre suivante et le club est sanctionné par une amende de :

- mille (1.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

Tout regroupement autour de l'arbitre pour contester une décision est sanctionné par un avertissement à l'instigateur identifié et sera sanctionné par un match de suspension ferme pour la rencontre suivante et une amende de :

- mille cinq cent (1.500 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

En cas de non identification de l'instigateur, le capitaine d'équipe est sanctionné.

L'avertissement infligé pour contestation de décision qui aboutit à la suspension automatique d'un match ferme ne sera pas comptabilisé dans le cadre des avertissements prévus par l'article 103 ci-dessous.

Article 87 : Cumul d'avertissements au cours d'une rencontre

4- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :
   - Un (01) match de suspension ferme.
5- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un autre avertissement pour une infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :
   - Un (01) match de suspension ferme en plus de l'avertissement qui sera comptabilisé ainsi que l'amende y afférente.
6- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour contestation de décision est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :

Deux (02) matchs de suspension fermes et les amendes y afférentes.

Article 88 : Cumul de sanctions (avertissement et expulsion)

1 L'avertissement infligé à un joueur pour infraction simple est comptabilisé si au cours d'une rencontre, le même joueur est expulsé directement pour avoir commis une infraction grave.

2 Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un carton rouge (expulsion directe) pour une infraction grave. Il est sanctionné par :

- La sanction de la faute relative à l'expulsion en sus d'un (01) match de suspension ferme pour contestation de décision ainsi que les amendes y afférentes.

Toutes les sanctions sont fermes et appliquées intégralement. Elles sont prises en compte pour les rencontres du championnat et pour celles de la coupe d'Algérie.

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Etaient présent :

MAHIEDDINE Sid' Ahmed :(Directeur D.O.C)
BOUZOUIDJA Sara : Secrétaire
RADJI Mohamed : Membre
YOUSFI Mohamed : Membre

ORDRE DU JOUR :

- **Courrier arrivée.**
- **Etude de plusieurs points relatifs a l'organisation des compétitions**
- **Divers point relatifs au championnat et à la coupe saison 2017/2018.**
- **Compositions des groupes Seniors et Jeunes saison 2017 / 2018.**
- **Calendriers championnat seniors R «I» et R «II» Gr «A et B»**
- **Calendriers championnat Jeunes «U-19/U-17/U-15/U-14»**
- **Désignation (1er tour coupe d'Algérie Seniors)**
- **Désignation (1er Journées championnat seniors).**

EXAMEN DU COURRIER

CORRESPONDANCES CLUBS :

- Du CSA- **I.R.B.Chiffa, nous demandant le changement du groupe de la catégorie Seniors .Noté**
- Du CSA- **S.C.M.Blida, nous demandant le changement du groupe de la catégorie Seniors .Noté**
- du CSA- **W.R.N.Ain Oussera** nous confirmant sa participation en coupe d'Algérie en catégorie **Seniors** édition 2017 / 2018. **Noté.**
- du CSA- **M.C.Khemis** nous confirmant sa participation en coupe d'Algérie en catégorie **Seniors** et **Jeunes« U-19/ U-17 / U-15 »** édition 2017 / 2018 **Noté.**
- du CSA- **I.R.B.Ouled Yaich** nous confirmant sa participation en coupe d'Algérie en catégorie **Seniors** et **Jeunes« U-19/ U-17 / U-15 »** édition 2017 / 2018.**Noté**
- du CSA- **J.M.OumDrou** nous confirmant sa participation en coupe d'Algérie en catégorie **Seniors** et **Jeunes« U-19 / U-17 / U-15 »** édition 2017 / 2018.**Noté**
- du CSA- **U.S.Hadjret Ennous** nous confirmant sa participation en coupe d'Algérie en catégorie **Seniors** et **Jeunes« U-19 / U-17 / U-15 »** édition 2017 / 2018.**Noté**
- du CSA- **C.R.B.Beni Tamou** nous confirmant sa participation en coupe d'Algérie en catégorie **Seniors** et **Jeunes« U-19 / U-17 / U-15 »** édition 2017 / 2018.**Noté**
- du CSA- **C.R.Zoubiria** nous confirmant sa participation en coupe d'Algérie en catégorie **Seniors** édition 2017 / 2018. **Noté**
- du CSA- **H.B.Guerouaou** nous confirmant sa participation en coupe d'Algérie en catégorie **Seniors** et **Jeunes« U-19/ U-17 / U-15 »** édition 2017 / 2018.**Noté**
- du CSA- **C.R.B.Attaf** nous confirmant sa participation en coupe d'Algérie en catégorie **Seniors** et **Jeunes« U-19 / U-17 / U-15 »** édition 2017 / 2018.**Noté**
- du CSA- **F.C.M.Bourkika** nous confirmant sa participation en coupe d'Algérie en catégorie **Seniors** édition 2017 / 2018. **Noté.**
- du CSA- **M.S.Cherchell** nous confirmant sa participation en coupe d'Algérie en catégorie **Seniors** édition 2017 / 2018. **Noté.**

- du CSA- **C.R.B.Ouled AEK** nous confirmant sa participation en coupe d'Algérie en catégorie **Seniors** édition 2017 / 2018 **Noté.**

- **LIGUE DE FOOTBALL DE WILAYA :**

Coupe d'Algérie 2017/2018 « Seniors – Jeunes »

- **Clubs participants :**

1- TIPAZA

- Seniors: ADI.Dely Ibrahim

- U -19: M.C.Attatba

- U -17 : U.S.J.Kolea

- U -15 : U.S.J.Kolea

2- BLIDA : Séniors :- U.S.Khazrouna.

3 – AIN DEFLA: Séniors :-O.Mekhatria.

4- CHLEF : E.S.Firme.

5- DJELFA : ACHBEL Djelfa.

ETUDE DE PLUSIEURS POINTS RELATIFS A L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

- Concernant les calendriers du championnat seniors saison 2016 /2017, tous les préparatifs ont été effectués.
- Composition des groupes Seniors :
  1. **RI (16Clubs)**
  2. **RII Groupe « A » (16Clubs)**
  3. **RII Groupe « B » (16Clubs)**

- **Composition des groupes Jeunes « U-19 / U-17 / /U-15 /U-14 »** :
-

1. **Jeunes Régionale « U-19» Deux (02) groupes de treize(13)**
2. **Jeunes Régionale « U-19» un (01) groupes de Quatorze(14)**
3. **Jeunes Régionale « U-19» Un (01) groupes de Seize(16)**
4. **Jeunes Régionale « U-17 » Quatre (04) groupes de quatorze(14)**
5. **Jeunes Régionale « U-15 »Quatre (04) groupes de Quatorze(14)**
6. **Jeunes Régionale « U-14 »Quatre (04) groupes de Quatorze (14)**

HOMOLOGATION DES STADES

Un travail préparatoire à été entamé pour l'opération de l'homologation des stades

Les clubs ainsi les services concernés seront informés par FAX.

Coupe d'Algérie Seniors :

***Chaque club doit confirmer par lettre de participation en Coupe d'Algérie édition 2017 / 2018.**
***Le nombre des tours préliminaires en coupe d'Algérie seniors sera déterminé en fonction des clubs ayant confirmé leurs participations.**

Programme de championnat senior :

- **Début de championnat seniors phase aller :**
- **RI le : 07/10/2017**

- **RII Groupe « A »** **le : 06/10/2017**
- **RII Groupe « B »** **le : 06/10/2017**

Coupe d'Algérie Jeunes « U-19 / U-17 / U-15 / U-14 » :
***Le nombre de tours préliminaire en coupe d'Algérie jeunes sera déterminer en fonction du nombre de clubs ayant confirmés leurs participation.**

Programme de championnat Jeunes « U-19 / U-17 / U-15 / U-14 » :

Le début de championnat jeunes catégories phase aller se fera comme suit :

1. 1ER Tour Coupe d'Algérie Jeunes **« U-19 / U-17 / U-15 / U-14 »** le : **06 et 07 Octobre 2017**
2. Championnat Jeunes Groupe « **A, B, C et D**» le : **13 et 14 Octobre 2017.**

Pour le tirage au sort des calendriers jeunes catégories

« **U-19** / **U-17** / **U-15** / **U-14**» il sera effectué d'une manière dirigé.

N/B : La Direction de l'Organisation des Compétitions D.O.C siégera tous les Lundis à partir de 10h30.

Les clubs ayant confirmés leur participation en coupe d'**A**lgérie seniors édition **2017/2018** sont au nombre de **30** à la date du **15/09/2017.**

Pour les clubs issus des ligues de wilaya de football, un fax à été adressé à leur intention pour nous confirmer le nom des clubs représentant leur ligue respective

ENGAGEMENT COUPE ALGERIE EDITION 2017-2018

La Ligue Régionale de Football de BLIDA porte à la connaissance des clubs que L'engagement dans la compétition Coupe d'Algérie (seniors et jeunes) de l'édition 2017 /2018 doit être confirmé par lettre au Secrétariat Général de la L.R.F.Blida avant le 15.09.2017.

Passé ce délai de rigueur, aucune demande de participation en Coupe ne peut être prise en considération.

Pour rappel, le. 1'"tour seniors est prévu les 29 et 30.09.2017.

Note aux Clubs

Il est porté à la connaissance des clubs, que toute correspondance transmise à la ligue doit être conforme aux conditions suivantes :
-Feuille à entête
-Griffe du Signataire
-Cachet du club
Toute correspondance ne remplissant pas les conditions énumérées ci-dessus, ne sera pas prise en considération.

Note aux Clubs

- *DANS LE CADRE DES ELIMINATOIR DE LA COUPE D'ALGERIE JEUNES « U-19 / U-17 / U-15 / U-14 »EDITION 2016 / 2017 : LE PREMIER TOUR REGIONALE SE DEROULERA LE 06 ET 07 OCTOBRE 2017.*

Note aux Clubs

LES CHAMPIONNATS JEUNES
« U-19 / U-17 / U-15 / U-14 »
DEBUTERONT LE 13 ET 14 OCTOBRE 2017.

Saison 2017/2018 : Audit des stades :

Début de l'Opération le 06 Août 2017 Dans le cadre de la préparation de la nouvelle saison sportive 2017/2018, la ligue Régionale de football de Blida informe l'ensemble des clubs qui lui sont affilies qu'une Commission chargée de l'inspection de l'audit des stades sera de passage durant la période du 08 Août au 11 Août 2017.

La L.R.F.Blida invite l'ensemble des clubs à procéder aux aménagements réglementaires et de la mise à niveau des enceintes sportives en collaboration avec l'ensemble des parties concernés (Service d'Ordre, Protection Civile, A.P.C, Directeur du Stade et Propriétaire).

«Domiciliation : Stades»

En application des dispositions de l'Article 14 du Règlement des Championnats de Football Amateur Edition : 2016

Traitant de la domiciliation, il est porté à la connaissance des Clubs Sportifs Amateurs affiliés à la Ligue Régionale de Blida que la domiciliation de leurs compétitions officielles doit se faire au niveau des Stades :

-implantés dans le ressort de la compétence territoriale de la Ligue Régionale de Blida ;

-dûment homologués au regard des exigences réglementaires en matière de sécurité.

Pour les Clubs des Ligues de Wilaya promus au niveau Régional, la domiciliation de leurs rencontres officielles doit être au niveau d'un Stade répondant aux prescriptions règlementaires applicables aux compétitions des Divisions Régionales.

N.B : Aucune domiciliation délivrée en dehors de la compétence territoriale de la Ligue Régionale de Blida ne sera prise en considération.

LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL DE BLIDA

Rapport d'évaluation technique des stades WILAYA BLIDA

N°	Stades	Gestion naire	LIGUE	Nature du terrain	Insuffisances relevées
01	TCHAKER	OPOW	LFP	GAZON NATUREL	
02	BRAKNI	APC	LFP	TARTAN	
03	ZOURAGHI	APC	LWF	TARTAN	
04	BOUARFA	APC	LWF	TARTAN	
05	MOUZAIA	APC	LRFB	TARTAN	
06	AFFROUN	APC	LRFB	TARTAN	
07	BOUFARIK	APC	LNA	TARTAN	
08	BOUGARA	APC	LRFB	TARTAN	
09	MEFTAH	APC	LRFB	TARTAN	
10	ARBAA	APC	LFP	TARTAN	
11	OUED ALLEUG	APC	LWF	TARTAN	
12	OULED YAICH	APC	LRFB	TUF	
13	BENI MERED	APC	LRFB	TUF	
14	CHIFFA	APC	LRFB	TUF	
15	BENI TAMOU	APC	LRFB	TARTANT	

Terrains Gazon Naturel : 01/ Terrain Tartan : 11 / Terrain Tuf : 03

WILAYA TIPAZA

N°	Stades	Gestionnaire	LIGUE	Nature du terrain	Insuffisances relevées
01	HADJOUT	APC	LFP	TARTAN	
02	KOLEA	APC	LNA	TARTAN	
03	CHERCHELL	APC	LRFB	TARTAN	
04	ATTATBA	APC	LRFB	TARTAN	
05	TIPAZA	OPOW		TARTAN	
06	HADJRET ENNOUS	APC	LRFB	TARTAN	
07	CHAÏBA	APC	LRFB	TARTAN	
08	SIDI GHILES	APC	LRFB	TUF	
09	FOUKA	APC	LRFB	TUF	
10	BOURKIKA	APC	LRFB	TUF	
11	BOUISMAIL	APC	LRFB	TUF	
12	KHEMISTI	APC	LRFB	TUF	
13	ATTATBA	APC	LRFB	TARTANT	
14	DOUAOUDA	APC	LFWT	TUF	

Terrains Gazon Naturel : 00 / Terrain Tartan : 08 / Terrain Tuf : 06

Rapport d'évaluation technique des stades
WILAYA MEDEA

N°	Stades	Gestionnaire	LIGUE	Nature du terrain	Insuffisances relevées
01	IMAM LYES	OPOW	LFP	GAZON NATUREL	
02	BERROUAGHIA	APC	LIRF	TARTAN	
03	KSAR BOUKHARI	APC	LRFB	TARTAN	
04	BENI SLIMANE	APC	LRFB	TARTAN	
05	SI-HAMDANE	APC	LRFB	TARTAN	
06	ZOUBIRIA	APC	LRFB	TUF	
07	SOUAGHI	APC	LRFB	TUF	
08	AIN BOUCIF	APC	LWF	TUF	
09	CHELLALET ADHAOURA	APC	LRFB	TARTANT	
10	TABLAT	APC	LRFB	TARTANT	

Terrains Gazon Naturel : 01 Terrain Tartan : 06 Terrain Tuf : 03

WILAYA DJELFA

N°	Stades	Gestionnaire	LIGUE	Nature du terrain	Insuffisances relevées
01	AIN OUSSERA	OPOW	LIRF	TARTAN	
02	DJELFA OPOW	OPOW	LRFB	TARTAN	
03	DJELFA DERROUAZI	APC	LRFB	TARTAN	
04	KSAR CHELLALA	APC	LRFB	TARTAN	
05	MESSAAD	APC	LRFB	TARTAN	
06	BIRINE	APC	LRFB	TARTAN	
07	CHAREF	APC	LRFB	TARTAN	
08	HAD SHARY	APC	LRFB	TUF	
09	HASSI BAHBAH	APC	LRFB	TUF	

Terrains Gazon Naturel :00 /Terrain Tartan :07 /Terrain Tuf :07

Rapport d'évaluation technique des stades

WILAYA AIN DEFLA

N°	Stades	Gestionnaire	LIGUE	Nature du terrain	Insuffisances relevées
01	AIN DEFLA	APC	LIRF	TARTAN	
02	KHEMIS MILIANA	APC	LNA	TARTAN	
03	MILIANA	APC	LRFB	TARTAN	
04	ROUINA	APC	LRFB	TARTAN	
05	EL ATTAF	APC	LRFB	TARTAN	
06	BOUMEDFAA	APC	LIRF	TARTAN	
07	BOURACHED	APC	LWFA.D	TUF	
08	ARIB	APC	LRFB	/////	
09	HAMAM RIGHA	APC	LRFB	TUF	
10	SIDI LAKHDAR	APC	LRFB	TUF	

Terrains Gazon Naturel : 00Terrain Tartan : 06Terrain Tuf : 03

WILAYA CHLEF

N°	Stades	Gestionnaire	LIGUE	Nature du terrain	Insuffisances relevées
01	BOUMEZRAG	OPOW	LFP	TARTAN	
02	SENDJAS	APC	LNA	TARTAN	
03	OUED FODDA	APC	LIRF	TARTAN	
04	BOUKADIR	APC	LIRF	TARTAN	
05	AIN MERANE	APC	LRFB	TARTAN	
06	OULED AEK	APC	LRFB	TARTAN	
07	TENES	APC	LWF	TARTAN	
08	SAHLI	APC	LWF	TARTAN	
09	BOCAA SAHNOUN	APC	LRFB	TARTAN	
10	CHETTIA	APC	LRFB	TARTAN	
11	GUETTAIBIA	APC	LWFC	TUF	
12	SOBHA	APC	LWF	TUF	
13	BENAIRIA	APC	LWF	TUF	

Terrains Gazon Naturel : 00

Terrain Tartan : 09

Terrain Tuf : 04

La commission a établi un rapport d'évaluation technique basé sur une grille de critères touchant toutes les surfaces du stade, du terrain de jeu, de l'état des vestiaires, de l'équipe locale, de l'équipe visiteuse, des arbitres, des douches, suivi d'un commentaire en guise de conclusion rédigé par les membres de la Commission d'Audit des stades.

Il est à souligner que lors de ces visites de constatation menées sur les sites des différents stades visités, les membres de la commission n'ont cessé de le rappeler aux responsables des clubs qu'il est urgent et impératif de procéder à tous les aménagements tels que définis et inscrits dans le rapport d'évaluation technique du stade remis en leurs mains propres par la Commission d'Audit en leur réitérant l'appel que **le stade ne sera pas homologué qu'après achèvement des travaux demandés.**

- **Il en ressort de ces visites effectuées à travers les stades que la commission vient d'inspecter, qu'ils devront obéir aux normes spécifiques de l'homologation technique et sécuritaire lorsqu'on sait que ces infrastructures sportives seront appelées à recevoir le public ; C'est pour cette raison majeure et impérative qui interpelle tout un chacun de nous à être vigilant sur le suivi et la réalisation de tous les aménagements à apporter tels que consignés dans le rapport d'évaluation technique du stade.**

REPARTITIONS DES GROUPES SENIORS
SAISON 2017 / 2018

CATEGORIE : « SENIORS »

Division Régionale I :

01 Groupe de **16 Clubs.**

Les clubs Séniors RI saison sportive 2017 // 2018 sont :

	Régionale I
01	*C.R.B.C Ksar Chellala*
02	*C.R.B.Ouled Ben AEK*
03	*C.R.Zaouia*
04	*C.R.Zoubiria*
05	*H.R.B.Fouka*
06	*I.R.B.Bougara*
07	*I.R.B.Ouled Yaich*
08	*J.M.OumDrou*
09	*J.S.B.Birine*
10	*M.C.Khemis*
11	*N.C.B.El Affroun*
12	*O.C.B Ksar Boukhari*
13	*U.S.Hadjret Ennous*
14	*W.R.N.Ain Oussara*
15	*C.B.Beni Slimane*
16	*M.S.Cherchell*

RECENSEMENT DES CLUBS :

La première opération qu'a entreprise la Direction de l'Organisation Sportive, a été de recenser les clubs pour la saison 2017 // 2018, tout en invitant les 06 Ligues de WILAYA à lui transmettre les classements définitifs de leurs Divisions respectives afin de pouvoir composer les différents groupes.

Division Régionale II :

02 Groupes de **16 Clubs.**

Les clubs RII Groupe « A et B »Séniors saison sportive 2017 // 2018 sont :

	Régionale II « A »
01	*C.B.Beni Mered*
02	*C.R.B.Hassi Bahbah*
03	*H.B.Guerouaou*
04	*I.Chellalet El Adhaoura*
05	*I.R.B.Charef*
06	*I.R.Ouled Nail*
07	*J.S.M.Boufarik*
08	*N.R. B.HadShary*
09	*N.R.B.Messaad*
10	*W.B.Meftah*
11	*W.R.B.Souaghi*
12	*C.R.Sidi Nail*
13	*U.S.B.Tablat*
14	*I.R.B.Chiffa*
15	*I.R.B.SidiGhiles*
16	*W.R.B.Attatba*

	Régionale II « B »
01	*C.C.Rouina*
02	*C.R.B.Attaf*
03	*C.R.B.BeniTamou*
04	*C.R.B.Chaiba*
05	*C.R.B.Khemisti*
06	*C.S.A.B.AinMerane*
07	*E.B.Hadjout*
08	*F.C.M.Bourkika*
09	*I.R.B.Hammam Righa*
10	*S.C.Miliana*
11	*N.B.BouIsmail*
12	*N.R.B.Chettia*
13	*A.S.O.Chlef*
14	*O.M.Sidi Lakhdar*
15	*S.C.M.Blida*
16	*I.B.Mouzaia*

RÉGIONALE « I »
CALENDRIER 2017 / 2018

1ère J	JSBB	HRBF	JMOD	IRBOY	IRBB	WRNAO	NCBEA	CBBS	OCB	USHE	CRZo	MCK	CRZa	CRBOA	MSC	CRBC
2ème J	IRBOY	IRBB	JMOD	OCB	HRBF	CRBC	CRBOA	JSBB	USHE	CRZa	MCK	MSC	CBBS	CRZo	WRNAO	NCBEA
3ème J	JSBB	USHE	CRBC	CRBOA	IRBB	JMOD	NCBEA	IRBOY	OCB	CBBS	CRZo	WRNAO	CRZa	MCK	MSC	HRBF
4ème J	IRBOY	CRZo	JMOD	NCBEA	IRBB	CRZa	CRBOA	HRBF	USHE	CRBC	MCK	JSBB	CBBS	MSC	WRNAO	OCB
5ème J	JSBB	IRBOY	CRBC	JMOD	HRBF	USHE	NCBEA	IRBB	OCB	MCK	CRZo	CRBOA	CRZa	CBBS	MSC	WRNAO
6ème J	IRBOY	MSC	JMOD	CRZo	IRBB	OCB	NCBEA	CRZa	USHE	CRBOA	MCK	HRBF	CBBS	CRBC	WRNAO	JSBB
7ème J	JSBB	CBBS	CRBC	WRNAO	HRBF	IRBOY	CRBOA	MCK	OCB	NCBEA	CRZo	IRBB	CRZa	JMOD	MSC	USHE
8ème J	IRBOY	CRBC	JMOD	JSBB	IRBB	MSC	NCBEA	CRZo	OCB	CRZa	MCK	USHE	CBBS	CRBOA	WRNAO	HRBF
9ème J	JSBB	IRBB	CRBC	MCK	HRBF	CBBS	CRBOA	NCBEA	USHE	IRBOY	CRZo	OCB	CRZa	WRNAO	MSC	JMOD
10ème J	IRBOY	CRBOA	JMOD	HRBF	IRBB	CRBC	NCBEA	JSBB	OCB	MSC	CRZo	CRZa	CBBS	MCK	WRNAO	USHE
11ème J	JSBB	OCB	CRBC	NCBEA	HRBF	IRBB	CRBOA	JMOD	USHE	CBBS	MCK	WRNAO	CRZa	IRBOY	MSC	CRZo
12ème J	IRBOY	MCK	JMOD	USHE	IRBB	CRBOA	NCBEA	HRBF	OCB	CRBC	CRZo	JSBB	CRZa	MSC	WRNAO	CBBS
13ème J	JSBB	CRZa	CRBC	CRZo	HRBF	OCB	CRBOA	WRNAO	USHE	IRBB	MCK	JMOD	CBBS	IRBOY	MSC	NCBEA
14ème J	IRBB	MCK	JMOD	CBBS	OCB	CRBOA	NCBEA	USHE	IRBOY	WRNAO	CRZo	HRBF	CRZa	CRBC	MSC	JSBB
15ème J	HRBF	CRZa	CRBC	JSBB	IRBOY	OCB	CRBOA	MSC	USHE	CRZo	MCK	NCBEA	CBBS	IRBB	WRNAO	JMOD

01- J.S.B.Birine	05-H.R.B.Fouka	09- U.S.Hadjret Ennous	13-C.B.Beni Slimane
02-I.R.B.Ouled Yaich	06- I.R.B.Bougara	10- O.C.Boukhari	14-C.R.Zaouia
03-C.R.B.Chellala	07-C.R.B.Ouled Aek	11-M.C.Khemis	15-W.R.N.Ain Oussera
04-J.M.Oum Drou	08-N.C.B.El Affroun	12-C.R.Zoubiria	16-M.S.Cherchell

RÉGIONALE « II » - « A»
CALENDRIER 2017 / 2018

1ère J	HBG	JSMB	NRBM	IRBChi	WRBA	WBM	ICEA	IRBCha	CRSN	IRBSG	IRON	CBBM	USMT	MCHB	NRBHS	WRBS
2ème J	IRBChi	WRBA	NRBM	CRSN	JSMB	WRBS	MCHB	HBG	IRBSG	USMT	CBBM	NRBHS	IRBCha	IRON	WBM	ICEA
3ème J	HBG	IRBSG	WRBS	MCHB	WRBA	NRBM	ICEA	IRBChi	CRSN	IRBCha	IRON	WBM	USMT	CBBM	NRBHS	JSMB
4ème J	IRBChi	IRON	NRBM	ICEA	WRBA	USMT	MCHB	JSMB	IRBSG	WRBS	CBBM	HBG	IRBCha	NRBHS	WBM	CRSN
5ème J	HBG	IRBChi	WRBS	NRBM	JSMB	IRBSG	ICEA	WRBA	CRSN	CBBM	IRON	MCHB	USMT	IRBCha	NRBHS	WBM
6ème J	IRBChi	NRBHS	NRBM	IRON	WRBA	CRSN	ICEA	USMT	IRBSG	MCHB	CBBM	JSMB	IRBCha	WRBS	WBM	HBG
7ème J	HBG	IRBCha	WRBS	WBM	JSMB	IRBChi	MCHB	CBBM	CRSN	ICEA	IRON	WRBA	USMT	NRBM	NRBHS	IRBSG
8ème J	IRBChi	WRBS	NRBM	HBG	WRBA	NRBHS	ICEA	IRON	CRSN	USMT	CBBM	IRBSG	IRBCha	MCHB	WBM	JSMB
9ème J	HBG	WRBA	WRBS	CBBM	JSMB	IRBCha	MCHB	ICEA	IRBSG	IRBChi	IRON	CRSN	USMT	WBM	NRBHS	NRBM
10ème J	IRBChi	MCHB	NRBM	JSMB	WRBA	WRBS	ICEA	HBG	CRSN	NRBHS	IRON	USMT	IRBCha	CBBM	WBM	IRBSG
11ème J	HBG	CRSN	WRBS	ICEA	JSMB	WRBA	MCHB	NRBM	IRBSG	IRBCha	CBBM	WBM	USMT	IRBChi	NRBHS	IRON
12ème J	IRBChi	CBBM	NRBM	IRBSG	WRBA	MCHB	ICEA	JSMB	CRSN	WRBS	IRON	HBG	USMT	NRBHS	WBM	IRBCha
13ème J	HBG	USMT	WRBS	IRON	JSMB	CRSN	MCHB	WBM	IRBSG	WRBA	CBBM	NRBM	IRBCha	IRBChi	NRBHS	ICEA
14ème J	WRBA	CBBM	NRBM	IRBCha	CRSN	MCHB	ICEA	IRBSG	IRBChi	WBM	IRON	JSMB	USMT	WRBS	NRBHS	HBG
15ème J	JSMB	USMT	WRBS	HBG	IRBChi	CRSN	MCHB	NRBHS	IRBSG	IRON	CBBM	ICEA	IRBCha	WRBA	WBM	NRBM

01-H.B.Guerouaou	05-J.S.M.Boufarik	09-I.R.B.Sidi Ghiles	13-I.R.B.Charef
02-I.R.B.Chiffa	06-W.R.B.Attatba	10-C.R.Sidi Nail	14-U.S.M.Tablat
03-W.R.B.Souaghi	07-M.C.Hassi Bahbah	11-C.B.Beni Mered	15-W.B.Meftah
04-N.R.B.Messaad	08-I.Chellalet El Adhaoura	12-I.R.Ouled Nail	16-N.R.B.Had Shary

RÉGIONALE « II » - « B»
CALENDRIER 2017 / 2018

1ère J	OMSL	CRBA	CRBC	IRBHR	EBH	NBBI	CSABAM	IBM	SCMB	ASO.B	FCMB	CRBKh	CCR	NRBC	SCM	CRBBT
2ème J	IRBHR	EBH	CRBC	SCMB	CRBA	CRBBT	NRBC	OMSL	ASO.B	CCR	CRBKh	SCM	IBM	FCMB	NBBI	CSABAM
3ème J	OMSL	ASO.B	CRBBT	NRBC	EBH	CRBC	CSABAM	IRBHR	SCMB	IBM	FCMB	NBBI	CCR	CRBKh	SCM	CRBA
4ème J	IRBHR	FCMB	CRBC	CSABAM	EBH	CCR	NRBC	CRBA	ASO.B	CRBBT	CRBKh	OMSL	IBM	SCM	NBBI	SCMB
5ème J	OMSL	IRBHR	CRBBT	CRBC	CRBA	ASO.B	CSABAM	EBH	SCMB	CRBKh	FCMB	NRBC	CCR	IBM	SCM	NBBI
6ème J	IRBHR	SCM	CRBC	FCMB	EBH	SCMB	CSABAM	CCR	ASO.B	NRBC	CRBKh	CRBA	IBM	CRBBT	NBBI	OMSL
7ème J	OMSL	IBM	CRBBT	NBBI	CRBA	IRBHR	NRBC	CRBKh	SCMB	CSABAM	FCMB	EBH	CCR	CRBC	SCM	ASO.B
8ème J	IRBHR	CRBBT	CRBC	OMSL	EBH	SCM	CSABAM	FCMB	SCMB	CCR	CRBKh	ASO.B	IBM	NRBC	NBBI	CRBA
9ème J	OMSL	EBH	CRBBT	CRBKh	CRBA	IBM	NRBC	CSABAM	ASO.B	IRBHR	FCMB	SCMB	CCR	NBBI	SCM	CRBC
10ème J	IRBHR	NRBC	CRBC	CRBA	EBH	CRBBT	CSABAM	OMSL	SCMB	SCM	FCMB	CCR	IBM	CRBKh	NBBI	ASO.B
11ème J	OMSL	SCMB	CRBBT	CSABAM	CRBA	EBH	NRBC	CRBC	ASO.B	IBM	CRBKh	NBBI	CCR	IRBHR	SCM	FCMB
12ème J	IRBHR	CRBKh	CRBC	ASO.B	EBH	NRBC	CSABAM	CRBA	SCMB	CRBBT	FCMB	OMSL	CCR	SCM	NBBI	IBM
13ème J	OMSL	CCR	CRBBT	FCMB	CRBA	SCMB	NRBC	NBBI	ASO.B	EBH	CRBKh	CRBC	IBM	IRBHR	SCM	CSABAM
14ème J	EBH	CRBKh	CRBC	IBM	SCMB	NRBC	CSABAM	ASO.B	IRBHR	NBBI	FCMB	CRBA	CCR	CRBBT	SCM	OMSL
15ème J	CRBA	CCR	CRBBT	OMSL	IRBHR	SCMB	NRBC	SCM	ASO.B	FCMB	CRBKh	CSABAM	IBM	EBH	NBBI	CRBC

01-O.M.Sidi Lakhdar	05-C.R.B.Attaf	09-A.S.O Chelf « B »	13-I.B.MOUZAIA
02-I.R.B.Hammam Righa	06-E.B.Hadjout	10-S.C.M.Blida	14-C.C.Rouina
03-C.R.B.Beni Tamou	07-N.R.B.Chettia	11-C.R.B.Khemisti	15-N.B.Bou Ismail
04-C.R.B.Chaiba	08-C.S.A.B.Ain Merane	12-F.C.M.Bourkika	16-S.C.Miliana

REPARTITIONS DES GROUPES JEUNES« U-19 /U-17 / U-15 / U-14 »
SAISON 2017 / 2018 « L.F.P- L.N.A- L.I.R.F- L.R.F.B »

Jeunes National 2017 / 2018		Division
01	O.Médéa	(L.F.P)
02	*U.S.M.Blida*	(L.F.P)
03	A.S.O.Chlef	(L.F.P)
04	*R.C.Arbaa*	(L.N.A)
05	*W.A.Boufarik*	(L.N.A)
06	U.S.M.M.Hadjout	(L.N.A)
07	E.S.M.Kolea	(L.N.A)
08	C.R.B.Sendjas	(L.N.A)
09	S.K.A.F.Khemis	(L.N.A)
10	C.R.B.Ain Oussera	(L.N.A)
11	O.R.B.Oued Fodda	(L.I.R.F)
12	M.C.B.Oued Sly	(L.I.R.F)
13	S.C.Ain Defla	(L.I.R.F)
14	C.R.B.Boukadir	(L.I.R.F)
15	E.S.Berrouaghia	(L.I.R.F)
16	I.R.B.Bou Medfaa	(L.I.R.F)
17	R.A.Ain Defla	(L.I.R.F)

GESTION DU CHAMPIONNAT DE JEUNES DES CLUBS : LFP – LNA – LIRF PAR LA LIGUE REGIONALE FOOTBALL DE BLIDA

U 15 (2003) - U 14 (2004)		U 19 1999/2000	U 17 2001/2002	U 15 2003	U 14 2004
L.F.Proffessionel	**L.N.Amateur**	**L.Inter Régions**			
1 - O.Medea 2 - U.S.M.Blida 3 - A.S.O.Chlef	1 - R.C.Arbaa 2 - W.A.Boufarik 3 - U.S.M.M.Hadjout 4 - E.S.M.Kolea 5 - C.R.B.Sendjas 6 - S.K.A.F.Khemis 7 - C.R.B.Ain Oussera	1- O.R.B.Oued Fodda 2- M.C.B.Oued Sly 3- S.C.Ain Defla 4- C.R.B.Boukadir 5- E.S.Berrouaghia 6- I.R.B.Bou Medfaa 7- R.A.Ain Defla			

COUPES D'ALGERIE : *Edition : 2017/2018*

- ***Quota de 4 (Quatre) Clubs :*** *issus de la phase Régionale*
- ***Phase nationale :*** *32ème de Finales sur terrain neutre*

DISPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION

DU CHAMPIONNAT DES JEUNES : 2017 / 2018

CATEGORIE D'AGE A ENGAGER	
Catégories	Années d'âge
U 19	1999 - 2000
U 17	2001 – 2002
U 15	2003
U 14	2004
U 13 Facultative	2005 – 2006

SANCTIONS FINANCIERES : « AMENDES »
Matchs déclarés forfaits

Forfaits	Clubs : LFP – LNA	Clubs : LIRF - LRFB
1er	30.000 DA	20.000 DA
2ème	60.000 DA	40.000 DA
3ème	90.000 DA	60.000 DA

Saison 2017/2018 : Couleurs des clubs

1. Les équipes doivent être uniformément vêtues aux couleurs de leur club déclarées à l'engagement et conformément à la loi IV de l'International Board.

2. Quinze jours avant le début du championnat, les clubs doivent communiquer à la ligue les couleurs principales et les couleurs de réserves de leurs équipements.

REPARTITIONS DES GROUPES JEUNES

« U-19/ U-17» SAISON 2017 / 2018

Jeunes Groupe « A » «U-19/U-17»		Jeunes Groupe « B » «U-19/U-17/U-15/U-14»	
01	*C.R.Zaouia*	01	I.R.B.BouMedfaa
02	I.R.B.Bougara	02	H.R.B.Fouka
03	I.R.B.OuledYaich	03	U.S.HadjretEnnous
04	N.C.B.ElAffroun	04	C.R.B.Chaiba
05	C.B.Beni Mered	05	C.R.B.Khemisti
06	H.B.Guerrouaou	06	E.B.Hadjout
07	J.S.M.Boufarik	07	F.C.M.Bourkika
08	S.C.M.Blida	08	I.R.B.SidiGhiles
09	W.B.Meftah	09	M.S.Cherchell
10	C.A.Blida	10	N.B.Bou Ismail
11	I.R.B .Chiffa	11	I.R.B.HammamRigha
12	C.B.Beni Slimane	12	C.R.B.BeniTamou
13	U.S.B.Tablat	13	W.R.B.Attatba
14	S.K.A.F.Khemis	14	I.B.Mouzaia

REPARTITIONS DES GROUPES JEUNES

« U-19/ U-17» SAISON 2017 / 2018

Jeunes Groupe « C » «U-19/U-17»		Jeunes Groupe « D » «U-19/U-17»	
01	O.R.B.OuedFodda	01	E.S.Berrouaghia
02	C.R.B.Boukadir	02	C.R.B.Chellala
03	R.A.AinDefla	03	O.C.Boukhari
04	J.M.OumDrou	04	W.R.N.AinOussara
05	M.C.Khemis	05	M.C.HassyBahbah
06	C.R.B.Ouled AEK	06	I.ChellaletAdhaoura
07	C.C.Rouina	07	I.R.B.Charef
08	C.R.B.Attaf	08	I.R.Ouled Nail
09	C.S.A.B.AinMerane	09	N.R.B.HadShary
10	N.R.B.Chettia	10	N.R.B.Messaad
11	O.M.SidiLakhdar	11	W.R.B.Souaghi
12	A.S.Ochlef B	12	C.R.SidiNail
13	S.C.AinDefla	13	C.R.Zoubiria
14	M.C.B.Oued Sly	14	J.S.B.Birine
15	S.C.Miliana		

REPARTITIONS DES GROUPES JEUNES

« U-15 /U-14» SAISON 2017 / 2018

Jeunes Groupe « A » «U-15/U-14»		Jeunes Groupe « B » «U-15/U-14»	
01	I.R.B.OuledYaich	01	C.R.B.AinOussera
02	N.C.B.ElAffroun	02	C.R.B.Chellala
03	C.B.Beni Mered	03	J.S.B.Birine
04	H.B.Guerrouaou	04	W.R.N.AinOussera
05	S.C.M.Blida	05	M.C.HassiBahbah
06	W.B.Meftah	06	I.R.B.Charef
07	C.R.Zaouia	07	I.R.Ouled Nail
08	I.R.B.Chiffa	08	C.R.SidiNail
09	O.C.Boukhari	09	N.R.B.HadShary
10	C.B.Beni slimane	10	N.R.B.Messaad
11	U.S.M.Tablat		
12	W.R.B.Souaghi		
13	C.R.Zoubiria		
14	I.B.Mouzaia		

REPARTITIONS DES GROUPES JEUNES

« U-15 /U-14» SAISON 2017 / 2018

Jeunes Groupe « C » «U-15/U-14»		Jeunes Groupe « D » «U-15/U-14»	
01	O.Medea	01	C.R.B.Sendjas
02	U.S.M.Blida	02	O.R.B.OuedFodda
03	A.S.O.Chlef	03	M.C.B.OuedSly
04	W.A.Boufarik	04	C.R.B.Boukadir
05	R.C.Arbaa	05	J.M.OumDrou
06	E.S.M.Koléa	06	C.R.B.Ouled AEK
07	U.S.M.M.Hadjout	07	C.S.A.B.AinMerane
08	R.A.AinDefla	08	C.R.B.Attaf
09	E.S.Berrouaghia	09	N.R.B.Chettia
10	S.C.AinDefla	10	M.C.Khemis
11	I.R.B.Bougara	11	C.C.Rouina
12	J.S.M.Boufarik	12	S.C.Miliana
13	C.A.Blida	13	O.M.Sidi Lakhdar
14	S.K.A.F.Khemis	14	A.S.O.Chlef.B

JEUNES GROUPE « A »
« U-19/ U-17 »

CBBS	CRZa	SKAF	IRBB	IRBOY	NCBEA	CBBM	HBG	JSMB	SCMB	WBM	IRBChi	CAB	USBT
USBT	CBBS	IRBChi	CAB	SCMB	WBM	HBG	JSMB	NCBEA	CBBM	IRBB	IRBOY	CRZa	SKAF
CBBS	SKAF	IRBOY	CRZa	CBBM	IRBB	JSMB	NCBEA	WBM	HBG	CAB	SCMB	USBT	IRBChi
IRBChi	CBBS	SCMB	USBT	HBG	CAB	NCBEA	WBM	IRBB	JSMB	CRZa	CBBM	SKAF	IRBOY
CBBS	IRBOY	CBBM	SKAF	JSMB	CRZa	WBM	IRBB	CAB	NCBEA	USBT	HBG	IRBChi	SCMB
SCMB	CBBS	HBG	IRBChi	NCBEA	USBT	IRBB	CAB	CRZa	WBM	SKAF	JSMB	IRBOY	CBBM
CBBS	CBBM	JSMB	IRBOY	WBM	SKAF	CAB	CRZa	USBT	IRBB	IRBChi	NCBEA	SCMB	HBG
HBG	CBBS	NCBEA	SCMB	IRBB	IRBChi	CRZa	USBT	SKAF	CAB	IRBOY	WBM	CBBM	JSMB
CBBS	JSMB	WBM	CBBM	CAB	IRBOY	USBT	SKAF	IRBChi	CRZa	SCMB	IRBB	HBG	NCBEA
NCBEA	CBBS	IRBB	HBG	CRZa	SCMB	SKAF	IRBChi	IRBOY	USBT	CBBM	CAB	JSMB	WBM
CBBS	WBM	CAB	JSMB	USBT	CBBM	IRBChi	IRBOY	SCMB	SKAF	HBG	CRZa	NCBEA	IRBB
IRBB	CBBS	CRZa	NCBEA	SKAF	HBG	IRBOY	SCMB	CBBM	IRBChi	JSMB	USBT	WBM	CAB
CBBS	*CAB*	USBT	*WBM*	IRBChi	*JSMB*	*SCMB*	*CBBM*	*HBG*	*IRBOY*	*NCBEA*	SKAF	*IRBB*	*CRZa*

01-C.B.Beni Slimane	05-I.R.B.Ouled Yaich	09-J.S.M.Boufarik	13-C.A.Blida
02-C.R.Zaouia	06-N.C.B.El Affroun	10-S.C.M.Blida	14- S.K.A.F.Khemis
03- U.S.B.Tablat	07-C.B.Beni Mered	11-W.B.Meftah	
04-I.R.B.Bougara	08-H.B.Guerrouaou	12-I.R.B.Chiffa	

JEUNES GROUPE « B »
« U-19/ U-17/U-15/U-14 »

CRBBT	IBMz	IRBBM	HRBF	USHE	WRBA	CRBC	CRBKh	EBH	FCMB	IRBSG	MSC	NBBI	IRBHR
IRBHR	CRBBT	MSC	NBBI	FCMB	IRBSG	CRBKh	EBH	WRBA	CRBC	HRBF	USHE	IBMz	IRBBM
CRBBT	IRBBM	USHE	IBMz	CRBC	HRBF	EBH	WRBA	IRBSG	CRBKh	NBBI	FCMB	IRBHR	MSC
MSC	CRBBT	FCMB	IRBHR	CRBKh	NBBI	WRBA	IRBSG	HRBF	EBH	IBMz	CRBC	IRBBM	USHE
CRBBT	USHE	CRBC	IRBBM	EBH	IBMz	IRBSG	HRBF	NBBI	WRBA	IRBHR	CRBKh	MSC	FCMB
FCMB	CRBBT	CRBKh	MSC	WRBA	IRBHR	HRBF	NBBI	IBMz	IRBSG	IRBBM	EBH	USHE	CRBC
CRBBT	CRBC	EBH	USHE	IRBSG	IRBBM	NBBI	IBMz	IRBHR	HRBF	MSC	WRBA	FCMB	CRBKh
CRBKh	CRBBT	WRBA	FCMB	HRBF	MSC	IBMz	IRBHR	IRBBM	NBBI	USHE	IRBSG	CRBC	EBH
CRBBT	EBH	IRBSG	CRBC	NBBI	USHE	IRBHR	IRBBM	MSC	IBMz	FCMB	HRBF	CRBKh	WRBA
WRBA	CRBBT	HRBF	CRBKh	IBMz	FCMB	IRBBM	MSC	USHE	IRBHR	CRBC	NBBI	EBH	IRBSG
CRBBT	IRBSG	NBBI	EBH	IRBHR	CRBC	MSC	USHE	FCMB	IRBBM	CRBKh	IBMz	WRBA	HRBF
HRBF	CRBBT	IBMz	WRBA	IRBBM	CRBKh	USHE	FCMB	CRBC	MSC	EBH	IRBHR	IRBSG	NBBI
CRBBT	NBBI	IRBHR	IRBSG	MSC	EBH	FCMB	CRBC	CRBKh	USHE	WRBA	IRBBM	HRBF	IBMz

01-C.R.B.Beni Tammou	05-U.S.Hadjret Ennous	09-E.B.Hadjout	13-N.B.Bou Ismail
02-I.R.B.HammamRigha	06-W.R.B.Attatba	10-F.C.M.Bourkika	14- I.B.Mouzaia
03-I.R.B.Bou Medfaa	07-C.R.B.Chaiba	11-I.R.B.Sidi Ghiles	
04-H.R.B.Fouka	08-C.R.B.Khemisti	12-M.S.Cherchell	

JEUNES GROUPE «C »
« U-19/ U-17 »

1ère J	ORBOF	JMOD	SCAD	CRBB	MCK	NRBC	CRBOA	OMSL	CRBA	CCR	ASO.B	BAM	MCBOS	EXEMPT	SCM	RAAD
2ème J	CRBB	MCK	SCAD	CRBA	JMOD	RAAD	EXEMPT	ORBOF	CCR	MCBOS	BAM	SCM	OMSL	ASO.B	NRBC	CRBOA
3ème J	ORBOF	CCR	RAAD	EXEMPT	MCK	SCAD	CRBOA	CRBB	CRBA	OMSL	ASO.B	NRBC	MCBOS	BAM	SCM	JMOD
4ème J	CRBB	ASO.B	SCAD	CRBOA	MCK	MCBOS	EXEMPT	JMOD	CCR	RAAD	BAM	ORBOF	OMSL	SCM	NRBC	CRBA
5ème J	ORBOF	CRBB	RAAD	SCAD	JMOD	CCR	CRBOA	MCK	CRBA	BAM	ASO.B	EXEMPT	MCBOS	OMSL	SCM	NRBC
6ème J	CRBB	SCM	SCAD	ASO.B	MCK	CRBA	CRBOA	MCBOS	CCR	EXEMPT	BAM	JMOD	OMSL	RAAD	NRBC	ORBOF
7ème J	ORBOF	OMSL	RAAD	NRBC	JMOD	CRBB	EXEMPT	BAM	CRBA	CRBOA	ASO.B	MCK	MCBOS	SCAD	SCM	CCR
8ème J	CRBB	RAAD	SCAD	ORBOF	MCK	SCM	CRBOA	ASO.B	CRBA	MCBOS	BAM	CCR	OMSL	EXEMPT	NRBC	JMOD
9ème J	ORBOF	MCK	RAAD	BAM	JMOD	OMSL	EXEMPT	CRBOA	CCR	CRBB	ASO.B	CRBA	MCBOS	NRBC	SCM	SCAD
10ème J	CRBB	EXEMPT	SCAD	JMOD	MCK	RAAD	CRBOA	ORBOF	CRBA	SCM	ASO.B	MCBOS	OMSL	BAM	NRBC	CCR
11ème J	ORBOF	CRBA	RAAD	CRBOA	JMOD	MCK	EXEMPT	SCAD	CCR	OMSL	BAM	NRBC	MCBOS	CRBB	SCM	ASO.B
12ème J	CRBB	BAM	SCAD	CCR	MCK	EXEMPT	CRBOA	JMOD	CRBA	RAAD	ASO.B	ORBOF	MCBOS	SCM	NRBC	OMSL
13ème J	ORBOF	MCBOS	RAAD	ASO.B	JMOD	CRBA	EXEMPT	NRBC	CCR	MCK	BAM	SCAD	OMSL	CRBB	SCM	CRBOA
14ème J	MCK	BAM	SCAD	OMSL	CRBA	EXEMPT	CRBOA	CCR	CRBB	NRBC	ASO.B	JMOD	MCBOS	RAAD	SCM	ORBOF
15ème J	JMOD	MCBOS	RAAD	ORBOF	CRBB	CRBA	EXEMPT	SCM	CCR	ASO.B	BAM	CRBOA	OMSL	MCK	NRBC	SCAD

01-O.R.B.Oued Fodda	05-M.C.Khemis	09-C.S.A.B.Ain Merane	13-S.C.Ain Defla
02-C.R.B.Boukadir	06-C.R.B.Ouled AEK	10-N.R.B.Chettia	14-M.C.B.Oued Sly
03-R.A.Ain Defla	07-C.C.Rouina	11-O.M.Sidi Lakhdar	15- S.C.Miliana
04-J.M.Oum Drou	08-C.R.B.Attaf	12-A.S.Ochlef.B	

JEUNES GROUPE « D »
« U-19/ U-17 »

ESB	CRBC	OCB	WRNAO	MCHB	ICEA	IRBC	IRON	NRBHS	NRBM	WRBS	CRSN	CRZo	JSBB
JSBB	ESB	CRSN	CRZo	NRBM	WRBS	IRON	NRBHS	ICEA	IRBC	WRNAO	MCHB	CRBC	OCB
ESB	OCB	MCHB	CRBC	IRBC	WRNAO	NRBHS	ICEA	WRBS	IRON	CRZo	NRBM	JSBB	CRSN
CRSN	ESB	NRBM	JSBB	IRON	CRZo	ICEA	WRBS	WRNAO	NRBHS	CRBC	IRBC	OCB	MCHB
ESB	MCHB	IRBC	OCB	NRBHS	CRBC	WRBS	WRNAO	CRZo	ICEA	JSBB	IRON	CRSN	NRBM
NRBM	ESB	IRON	CRSN	ICEA	JSBB	WRNAO	CRZo	CRBC	WRBS	OCB	NRBHS	MCHB	IRBC
ESB	IRBC	NRBHS	MCHB	WRBS	OCB	CRZo	CRBC	JSBB	WRNAO	CRSN	ICEA	NRBM	IRON
IRON	ESB	ICEA	NRBM	WRNAO	CRSN	CRBC	JSBB	OCB	CRZo	MCHB	WRBS	IRBC	NRBHS
ESB	NRBHS	WRBS	IRBC	CRZo	MCHB	JSBB	OCB	CRSN	CRBC	NRBM	WRNAO	IRON	ICEA
ICEA	ESB	WRNAO	IRON	CRBC	NRBM	OCB	CRSN	MCHB	JSBB	IRBC	CRZo	NRBHS	WRBS
ESB	WRBS	CRZo	NRBHS	JSBB	IRBC	CRSN	MCHB	NRBM	OCB	IRON	CRBC	ICEA	WRNAO
WRNAO	ESB	CRBC	ICEA	OCB	IRON	MCHB	NRBM	IRBC	CRSN	NRBHS	JSBB	WRBS	CRZo
ESB	CRZo	JSBB	WRBS	CRSN	NRBHS	NRBM	IRBC	IRON	MCHB	ICEA	OCB	WRNAO	CRBC

01-E.S.Berrouaghia	05 M.C.HassyBahbah	09–N.R.B.HadShary	13-C.R.Zoubiria
02-C.R.B.Chellala	06 I.ChellaletAdhaoura	10-N.R.B.Messaad	14-J.S.B.Birine
03-O.C.Boukhari	07I.R.B.Charef	11W.R.B.Souaghi	
04-W.R.N.AinOussara	08- I.R.Ouled Nail	12-C.R.SidiNail	

NOTE AUX CLUBS
DIVISION RÉGIONALE I ET II (A et B)

Conformément à l'Article 14 : Domiciliation RG / FAF, nous vous rappelons qu'en prévision de la saison 2017/2018 et afin d'entamer les compétitions dans de bonnes conditions, nous vous demandons de prendre toutes les Dispositions nécessaire pour lever les réserves émises par la commission lors de son passage dans votre stade.
Aussi nous vous demandons d'aviser la ligue une fois les travaux terminés, afin de reprogrammer la commission pour une deuxième inspection qui sera à la charge du club.
Veuillez recevoir, messieurs les présidents, nos profonds respects.
N.B : Le stade ne sera pas homologué, si les réserves n'étaient pas levées.

COUPE D'ALGERIE « Édition 2017 – 2018

NB :-1.Seuls les clubs ayant régularisé les frais de gestion saison 2017 – 2018 (800.000,00 DA) seront autorisés à participer aux éliminatoires de la Coupe d'Algérie Séniors et Jeunes fixés au 29 et 30 Septembre 2017.
-2.Les clubs redevables d'amendes et autres doivent aussi s'acquitter de leurs créances au plus tard le 25 Septembre 2017.
-3.Les Licences joueurs ne sont délivrées qu'aux clubs à jour totalement de leurs redevances (frais de gestion et amendes) et assurés conformément à l'article 23 (contrat assurances) du Règlement de championnat de Football Amateur.
-4.Les frais d'organisation des matchs de Coupe d'Algérie sont à la charge des deux clubs.

1er Tour Régional :

Les équipes concernées sont celles des divisions de wilaya et régionale 1 et 2.
Les Ligues de wilaya sont invitées pour cela à nous communiquer leurs équipes qualifiées aux Tours préliminaires (wilaya) avant le 25 Août 2016.
*** U-14 : 1 équipe U-15 : 1 équipe :-* U-17 : 1 équipe :-* U-19 :1 équipe :-***
Seniors : 1 équipe.

REGLEMENT DE LA COUPE D'ALGERIE

EXTRAITS : PHASE PRELIMINAIRE

Article 18 : Durée des matches

a)- Pour la catégorie senior la durée réglementaire du match est de 90 minutes : Deux mi-temps de 45 minutes**.**

A la fin du temps réglementaire, et en cas de résultat nul, il est procédé à une prolongation de 30 minutes : deux périodes de 15 minutes**.**

En cas d'égalité du score à la fin des prolongations, l'arbitre de la rencontre procédera aux tirs au but pour déterminer le vainqueur.

Seuls les joueurs ayant terminé la rencontre et les officiels de match sont autorisés à rester sur le terrain de jeu pendant l'épreuve des tirs au but.

b) - Pour les catégories de jeunes et féminines, la durée réglementaire du match est fixée comme suit :

U – 19	***= 2X45 minutes :*** *sans prolongation.*
U – 17	***= 2X40 minutes :*** *sans prolongation.*
U – 15	***= 2X30 minutes :*** *sans prolongation.*
U – 14	***= 2X30 minutes :*** *sans prolongation.*
Féminines	***= 2X45 minutes :*** *sans prolongation.*

En cas d'égalité du score à la fin du temps réglementaire, l'arbitre de la rencontre procédera aux tirs au but pour déterminer le vainqueur.

Article 15 : Présence des équipes aux vestiaires

1 - Les équipes sont tenues de se présenter aux vestiaires une heure trente minutes *(1H 30 mn)* ***au plus tard avant le début de la rencontre sous peine des sanctions suivantes :***

- ***Ligue une*** *(L1)* ***et Ligue deux*** *(L2)* ***:*** *50.000DA* ***d'amende pour le club ;***
- ***Divisions nationale et inter – régions :*** *30.000DA* ***d'amende pour le club ;***
- ***Divisions*** *régionales,* ***honneur et pré – honneur :*** *20.000DA* ***d'amende pour le Club ;***
- ***Jeunes et féminines :*** *10.000DA* ***d'amende pour le club.***

Article 19 : Ballons

Avant le début de la rencontre, chaque équipe doit fournir un minimum de quatre (04) ballons règlementaires en bon état.

Si la rencontre est arrêtée pour manque de ballons, l'équipe fautive est sanctionnée par :

- ***Match perdu par pénalité***
- ***Une amende de :***
  - ***Cinquante mille dinars*** *(50.000DA)* ***pour les clubs des divisions*** *Régionales,* ***inter – régions, nationale et ligue deux*** *(L2)*
  - ***Dix mille dinars*** *(10.000DA)* ***pour les clubs des divisions honneur, pré–honneur, jeunes et féminines.***

Article 21 : ***Forfait, abandon de terrain, refus de jouer et absence du service d'ordre***

L'absence du service d'ordre ainsi que le forfait délibéré, l'abandon du terrain ou le refus de jouer d'une équipe sont sanctionnés comme suit :

- ***Match perdu par pénalité***
- ***Une amende de :***
  - ***Cinquante mille dinars*** *(50.000DA)* ***pour les clubs des divisions*** *régionales,* ***inter – régions, nationale et ligue deux (L2) ;***
  - ***Dix mille dinars*** *(10.000DA)* ***pour les clubs des divisions honneur, pré – honneur, jeunes et féminines.***
  - ***Suspension de participation à la Coupe d'Algérie pour la saison suivante.***

COUPE D'ALGERIE SENIORS

SAISON 2017 / 2018

Nombres de Tours Régionale en SENIORS :

Date et Tours	Nombre des Equipes Présentes	Nombre Equipes Exempte	Nombre Des équipes Participantes	Nombre de Rencontres	Nombre de Qualifie
1er Tour 29 et 30 / 09 / 2017	45	15	30	15	15
2ème Tour	30	20	10	05	05
3ème Tour	25	15	10	05	05
4ème Tour	20	00	20	10	10
5ème et dernier Tour	10	00	10	05	05
	Nombre des rencontres jouées				40

Désignation

VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017

1ER Tour Coupe d'Algérie « Seniors »

N°	Lieux	Rencontres			Horaire
01	KSAR BOUKHARI	C.R.B.Chellala	/	C.B.Beni Slimane	15H00
02	BENI SLIMANE	C.R.Zoubiria	/	U.S.M.Tablat	15H00
03	EL ATTAF	M.C.Khemis	/	E.S.Firme	15H00
04	CHERCHELL	U.S.Hadjret Ennous	/	F.C.M.Bourkika	15H00
05	BIRINE	W.R.N.Ain Oussera	/	C.R.Sidi Nail	15H00
06	HADJRET ENNOUS	M.S.Cherchell	/	H.B.Guerrouaou	15H00
07	BOUGARA	C.R.Zaouia	/	W.B.Meftah	15H00
08	OUED FODDA	C.R.B.Ouled AEK	/	O.M.Sidi Lakhdar	15H00
09	BOUFARIK	I.R.B.Bougara	/	U.S.Khazrouna	15H00
10	ARBAA	I.R.B.Ouled Yaich	/	A.Dely Ibrahim	15H00
11	MOUZAIA	C.R.B.Beni Tamou	/	E.B.Hadjout	15H00
12	EL AFFROUN	S.C.M.Blida	/	C.R.B.Chaiba	15H00

Exempts : A.S.O.Chlef – R.C.Arbaa –W.A.Boufarik - U.S.M.M.Hadjout –E.S.M.Kolea – C.R.B.Sendjas – S.K.A.F.Khemis – S.C.AinDefla - O.R.B.OuedFodda – C.R.B.Boukadir – M.C.B.OuedSly - E.S.Berrouaghia – C.R.B.AinOussera – I.R.B.Bou Medfaa – R.A.Ain Defla.

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2017

1ER Tour Coupe d'Algérie « Seniors »

N°	Lieux	Rencontres			Horaire
13	OUED FODDA	J.M.Oum Drou	/	C.R.B.Attaf	15H00
14	EL ATTAF	A.S.O.Chlef.B	/	O.Mekhatria	15H00
15	BIRINE	N.R.B.Had Shary	/	ACHBEL.Djelfa	15H00

Les frais d'organisation des matchs de Coupe d'Algérie Seniors (Service d'Ordre, Ambulance et Médecin) sont à la charge des deux clubs.

HOMOLOGATIONS

Journée du Vendredi 29 Septembre 2017

1ER Tour Coupe d'Algérie « Seniors »

N°	Rencontres			SCORES
01	C.R.B.Chellala	/	C.B.Beni Slimane	01 – 02
02	C.R.Zoubiria	/	U.S.M.Tablat	00 – 01
03	M.C.Khemis	/	E.S.Firme	01 – 05
04	U.S.Hadjret Ennous	/	F.C.M.Bourkika	Annulée
05	W.R.N.Ain Oussera	/	C.R.Sidi Nail	03 – 00
06	M.S.Cherchell	/	H.B.Guerrouaou	01 – 00
07	C.R.Zaouia	/	W.B.Meftah	02 – 01
08	C.R.B.Ouled AEK	/	O.M.Sidi Lakhdar	03 – 02
09	I.R.B.Bougara	/	U.S.Khazrouna	02 – 01
10	I.R.B.Ouled Yaich	/	A.Dely Ibrahim	02 – 01
11	C.R.B.Beni Tamou	/	E.B.Hadjout	02 – 00
12	S.C.M.Blida	/	C.R.B.Chaiba	02 - 00

Exempts : A.S.O.Chlef – R.C.Arbaa –W.A.Boufarik - U.S.M.M.Hadjout –E.S.M.Kolea – C.R.B.Sendjas – S.K.A.F.Khemis – S.C.AinDefla - O.R.B.OuedFodda – C.R.B.Boukadir – M.C.B.OuedSly - E.S.Berrouaghia – C.R.B.AinOussera – I.R.B.Bou Medfaa – R.A.Ain Defla.

Journée du Samedi 30 Septembre 2017

1ER Tour Coupe d'Algérie « Seniors »

N°	Rencontres			Scores
13	J.M.Oum Drou	/	C.R.B.Attaf	00 – 00 TAB : 02 - 04
14	A.S.O.Chlef.B	/	O.Mekhatria	02 – 00
15	N.R.B.Had Shary	/	ACHBEL.Djelfa	01 – 01 TAB: 04 – 03

Désignation

Vendredi 06 Octobre 2017

Régionale I 1er Journée du championnat « Seniors »

Lieux	Rencontres			Horaire
BERROUAGHIA	C.R.Zoubiria	/	M.C.Khemis	15H00

Régionale II Groupe « A »

1er Journée du championnat « Seniors »

Lieux	Rencontres			Horaire
	H.B.Guerrouaou	/	J.S.M.Boufarik	15H00
MESSAAD	N.R.B.Messaad	/	I.R.B.Chiffa	15H00
ATTATBA	W.R.B.Attatba	/	W.B.Meftah	15H00
CHELLALET ADHAOURA	I.Chellalet Adhaoura	/	I.R.B.Charef	15H00
DJELFA DERROUAZI	I.R.Ouled Nail	/	C.B.Beni Mered	15H00
TABLAT	U.S.M.Tablat	/	M.C.Hassi Bahbah	15H00

Régionale II Groupe « A »

1er Journée du championnat « Seniors »

Lieux	Rencontres			Horaire
KHEMIS BELKEBIR	O.M.Sidi Lakhdar	/	C.R.B.Attaf	15H00
CHAIBA	C.R.B.Chaiba	/	I.R.B.Hammam Righa	15H00
HADJOUT	E.B.Hadjout	/	N.B.Bou Ismail	15H00
AIN MERANE	C.S.A.B.Ain Merane	/	Exempt	
BLIDA BRAKNI	S.C.M.Blida	/	A.S.O.Chlef B	15H00
BOURKIKA	F.C.M.Bourkika	/	C.R.B.Khemisti	15H00
ROUINA	C.C.Rouina	/	N.R.B.Chettia	15H00
	S.C.Miliana	/	C.R.B.Beni Tamou	15H00

Samedi 07 Octobre 2017

Régionale I 1er Journée du championnat « Seniors »

Lieux	Rencontres			Horaire
BIRINE	J.S.B.Birine	/	H.R.B.Fouka	15H00
OUED FODDA	J.M.Oum Drou	/	I.R.B.Ouled Yaich	15H00
BOUGARA	I.R.B.Bougara	/	W.R.N.Ain Oussera	15H00
EL AFFROUN	N.C.B.El Affroun	/	C.B.Beni Slimane	15H00
KSAR BOUKHARI	O.C.Boukhari	/	U.S.Hadjret Ennous	15H00
BENI TAMOU	C.R.Zaouia	/	C.R.B.Ouled AEK	15H00
CHERCHELL	M.S.Cherchell	/	C.R.B.Chellala	15H00

Régionale II Groupe « A »

1er Journée du championnat « Seniors »

Lieux	Rencontres			Horaire
DJELFA DERROUAZI	C.R.Sidi Nail	/	I.R.B.Sidi Ghiles	15H00
HAD SHARY	N.R.B.Had Shary	/	W.R.B.Souaghi	15H00

Conformément à l'Article 14 : Domiciliation RG / FAF, nous vous rappelons qu'en prévision de la saison 2017/2018

et afin d'entamer les compétitions dans de bonnes conditions, nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaire pour lever les réserves émises par la commission lors de son passage dans votre stade.

Aussi nous vous demandons d'aviser la ligue une fois les travaux terminés, afin de reprogrammer la commission d'homologation pour une deuxième inspection.

Veuillez recevoir, Messieurs les présidents, nos profonds respects.

N.B : Le stade ne sera pas homologué, si les réserves ne sont pas levées.

Désignation

MARDI 10 OCTOBRE 2017

02ème Tour Coupe d'Algérie « Seniors »

Lieux	Rencontres			Horaire
BOUKADIR	***E.S.Firme***	/	***C.R.B.Ouled AEK***	15H00
ARBAA	***I.R.B.Ouled Yaich***	/	***U.S.M.Tablat***	15H00
BOUFARIK	***I.R.B.Bougara***	/	***S.C.M.Blida***	15H00
EL AFFROUN	***U.S.Hadjret Ennous***	/	***C.R.B.Beni Tamou***	15H00
BIRINE	***C.B.Beni Slimane***	/	***N.R.B.Had Shary***	15H00
OUED FODDA	***A.S.O.Chlef.B***	/	***C.R.B.Attaf***	15H00

Exempts : R.C.Arbaa - A.S.O.Chlef – W.A.Boufarik - U.S.M.M.Hadjout –E.S.M.Kolea – C.R.B.Sendjas – S.K.A.F.Khemis – S.C.AinDefla - O.R.B.Oued Fodda – C.R.B.Boukadir – M.C.B.Oued Sly - E.S.Berrouaghia – C.R.B.Ain Oussera – I.R.B.Bou Medfaa – R.A.Ain Defla - ***M.S.Cherchell - W.R.N.Ain Oussera - C.R.Zaouia.***

Les frais d'organisation des matchs de Coupe d'Algérie Seniors (Service d'Ordre, Ambulance et Médecin) sont à la charge des deux clubs.

Samedi 14 Octobre 2017

1er Tour Coupe d'Algérie « Jeunes » « U -19/U -17»

Lieux	Rencontres			C	Horaire
OUED FODDA	O.R.B.Oued Fodda	/	M.C.B.Oued Sly	U-19	09H00
	O.R.B.Oued Fodda	/	M.C.B.Oued Sly	U-17	11H00
AIN DEFLA	S.C.Ain Defla	/	R.A.Ain Defla	U-19	09H00
	S.C.Ain Defla	/	R.A.Ain Defla	U-17	11H00
OULED AEK	C.R.B.Ouled AEK	/	C.R.B.Boukadir	U-19	09H00
	C.R.B.Ouled AEK	/	C.R.B.Boukadir	U-17	11H00
BERROUAGHIA	E.S.Berrouaghia	/	U.S.M.Tablat	U-19	09H00
	E.S.Berrouaghia	/	U.S.M.Tablat	U-17	11H00
KHEMIS BELKEBIR	S.K.A.F.Khemis	/	M.C.Khemis	U-19	09H00
	S.K.A.F.Khemis	/	M.C.Khemis	U-17	11H0
AIN OUSSERA	W.R.N.Ain Oussera	/	I.R.Ouled Nail	U-19	09H00
	W.R.N.Ain Oussera	/	I.R.Ouled Nail	U-17	11H00
BOUFARIK	J.S.M.Boufarik	/	C.A.Blida	U-19	09H00
	J.S.M.Boufarik	/	C.A.Blida	U-17	11H00
BOUGARA	I.R.B.Bougara	/	W.B.Meftah	U-19	09H00
	I.R.B.Bougara	/	W.B.Meftah	U-17	11H00
EL ATTAF	C.R.B.Attaf	/	A.S.O.Chlef .B	U-19	09H00
	C.R.B.Attaf	/	A.S.O.Chlef .B	U-17	11H00
BENI TAMOU	C.R.Zaouia	/	C.R.B.Beni Tamou	U-19	09H00
	C.R.Zaouia	/	C.R.B.Beni Tamou	U-17	11H00
CHERCHELL	M.S.Cherchell	/	N.B.Bou Ismail	U-19	09H00
	M.S.Cherchell	/	N.B.Bou Ismail	U-17	11H00
BLIDA DAIDI	S.C.M.Blida	/	I.R.B.Ouled Yaich	U-19	09H00
	S.C.M.Blida	/	U.S.J.Koléa	U-17	11H00

EXEMPTS: ***Medea - U.S.M.Blida - A.S.O Chlef –- R.C.Arbaa - W.A.Boufarik – U.S.M.M.Hadjout – E.S.M.Kolea – C.R.B.Sendjas – C.R.B.Ain Oussera.***

AVIS IMPORTANT:

- Les 1ers Clubs tirés au sort sont chargés de l'organisation Des rencontres (Terrain - Service d'ordre – Ambulance - Médecin). - Les frais de l'organisation générale des rencontres sont à la charge des deux (02) Clubs en lice.

EQUIPEMENTS

Les équipes doivent être uniformément vêtues aux couleurs de leur club déclarées à l'engagement conformément au règlement des championnats de football amateur et au règlement de l'équipement édicté par la FIFA.

Les clubs doivent communiquer à leurs ligues et sur la fiche d'engagement les couleurs principales et les couleurs de réserves de leurs équipements.

Avant le début de chaque saison sportive, les Ligues doivent publier impérativement sur leurs bulletins officiels et sur leurs sites web les listes des couleurs des équipements des Clubs

NUMEROTATION DES MAILLOTS

Le Club est tenu au moment de dépôt des demandes de licences, de communiquer à sa Ligue, les numéros des dossards attribués à tous les joueurs participant aux rencontres officielles des Seniors.

Les numéros de un (01) à trente (30) sont attribués exclusivement aux joueurs Seniors et demeurent inchangés durant toute la saison et doivent figurer sur le dos des maillots et à l'avant du short du côté droit.
Les numéros Un (01), Seize (16) et Trente (30) sont attribués aux gardiens de but Seniors.

Les zones vierges des manches du maillot, sont exclusivement réservées aux insignes d'identification de la compétition.

ORGANISATION DES MATCHS
« Médecin et Ambulance »

Le Club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence d'un médecin et d'une ambulance pour toute rencontre de football

Si l'absence du médecin et de l'ambulance est constatée par l'arbitre, celui ci annule la rencontre et le Club organisateur est sanctionné conformément aux dispositions réglementaires

COUPE D'ALGERIE

*Les Clubs de Football Amateur doivent **obligatoirement** participer à la compétition de Coupe d'Algérie conformément au calendrier arrêté par leurs Ligues respectives.*

MATCHS AMICAUX

Conformément aux règlements en vigueur, tout match amical doit recevoir préalablement l'accord de la Ligue de Football Amateur concernée, sous peine de sanctions.
Tout match amical organisé sans l'accord de la Ligue de Football Amateur concernée entraînera une sanction financière à chacun des deux Clubs participants de :

- ***Les Ligues Régionales Une et Deux : Vingt Mille Dinars (20.000) Dinars***

Aucun arbitre ne doit arbitrer un match amical sans l'autorisation Préalable de la Ligue concernée, sous peine de sanctions.

OBLIGATIONS DES JOUEURS ET DIRIGEANTS

Les Dirigeants et les Joueurs Amateurs sont tenus au strict respect des Règlements des championnats de football amateur.

Tous les membres dirigeants et joueurs des Clubs sont astreints à l'obligation de réserve pour les faits et informations dont ils ont eu connaissance de par leurs fonctions. Ils sont, par ailleurs, tenus dans leurs déclarations publiques au respect des dirigeants et des structures de gestion du Football.

OBLIGATIONS DES LIGUES

Les Ligues sont tenues de publier sur leur site web :

- ***Les sanctions et/ou reliquats de sanctions des joueurs, staffs et stades à la fin de la saison.***
- ***Les listes des joueurs enregistrés par Club et par catégorie, au lendemain de la date de clôture de la période d'enregistrement. Une copie des listes gravées sur CD est transmise à la F.A.F.***

EXTRAITS REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FOOTBALL AMATEUR EDITION : 2016

Article 15 : Obligations des clubs en matière d'organisation de match

1. *Le club sportif amateur est responsable du comportement de ses joueurs, officiels, membres, supporters ainsi que toute autre personne exerçant une fonction dans le club ou lors d'un match.*
2. *Le club sportif amateur recevant répond de l'ordre et de la sécurité dans L'enceinte du stade et dans ses abordes immédiats avant, pendant et après le match. Il est responsable de tout incident qui pourrait survenir, ainsi que de l'insuffisance de l'organisation.*
3. *Néanmoins, le club visiteur ou le club jouant sur terrain neutre est responsable lorsqu'il s'avère que ses joueurs, dirigeants et supporters sont les auteurs de désordre et de disfonctionnement constatés.*
4. *Le club recevant est dans l'obligation d'assurer l'ordre et la sécurité nécessaire au bon déroulement de la rencontre. Dans le cas où une rencontre n'a pas eu lieu pour insuffisance constatée par les officiels de la ligue, le club recevant encourt les sanctions prévues par l'article 50 du présent règlement.*
5. *Sans préjudice des indemnités financières qui seront demandées par le Gestionnaire du stade, toute dégradation de matériel à l'intérieur du terrain ou dans la tribune ou dans l'enceinte du stade est sanctionnée par les dispositions du barème disciplinaire en vigueur.*
6. *Seules sont autorisées dans l'enceinte du stade, les ventes de boissons servies Dans des gobelets en carton ou en plastique. La vente de boissons contenues dans des bouteilles en verre ou en plastique est interdite.*
7. *Sauf accord écrit entre les deux clubs, le club organisateur doit réserver aux Supporters du club visiteur un minimum de dix pour cent (10%) de la capacité du stade. Cet emplacement doit être sécurisé, facile d'accès et séparé du public du club recevant.*
8. *Le club sportif amateur est tenu de réserver, un emplacement adéquat pour les journalistes et pour les officiels du club visiteur.*
9. *Le club recevant est responsable du contrôle de l'accès au terrain, des Ramasseurs de balles et des membres de la presse (photographes).*

10. l'espace adjacent aux vestiaires et celui menant au terrain son exclusivement Réservées aux joueurs, officiels des clubs en présence, et aux officiels de la ligue.
L'accès est strictement interdit à toute autre personne n'ayant pas de lien direct et justifié avec la préparation et le déroulement de la rencontre.
En cas d'infraction à cette disposition, les officiels de la Ligue sont tenus d'exiger le refoulement du ou des individus présents. A défaut, la rencontre est annulée et le club recevant (organisateur) est sanctionnée par :
- Match perdu par pénalité ;
** Une amende de :*
*- Cinquante mille (**50.000 DA**) dinars pour **les clubs des divisions régionales 1 et 2**.*

Article 21 : Médecin, ambulance et défibrillateur

Le club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence d'un médecin et d'une ambulance durant toute la rencontre, (éventuellement un défibrillateur)
si l'absence du médecin ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, celui-ci annule la rencontre et le club est sanctionné par :

PHASE ALLER :

1ère infraction

- Match perdu par pénalité;
* Une amende de :
- Quinze mille (***15.000 DA***) dinars pour les clubs ***divisions régionales 1 et 2.***

2ème infraction

- Match perdu par pénalité ;
- Défalcation d'un (01) point ;
*Une amende de :
- Quinze mille (***15.000 DA***) dinars pour les clubs des ***divisions régionales 1 et 2.***

PHASE RETOUR :

1ère infraction

- Match perdu par pénalité ;
* Une amende de :
- Quinze mille (***15.000 DA***) dinars pour les clubs des ***divisions régionales 1 et 2.***

2ème infraction

- Match perdu par pénalité ;
- Défalcation d'un (01) point ;
* Une amende de :
- Quinze mille (***15.000 DA***) dinars pour les clubs des ***divisions régionales 1 et 2.***

Article 38 : Surclassement et double surclassement

1. Sauf dispositions contraires, le surclassement d'une catégorie à une autre immédiatement supérieure est autorisé.
2. Le double surclassement des Jeunes catégories est obligatoirement subordonné à la vie du Médecin Fédéral et l'autorisation de la DTN.

Article 47 : Responsabilité du club

1. Le club qui reçoit est chargé de la police du terrain ; il est responsable des désordres et du disfonctionnement qui pourraient résulter avant, pendant et après la rencontre, du fait de l'attitude du public, des joueurs, des dirigeants ainsi que des éventuelles insuffisances dans l'organisation du match.

Néanmoins, le club visiteur ou le club jouant sur terrain neutre est responsable lorsqu'il s'avère que ses joueurs, dirigeants et supporters sont les auteurs des désordres et des disfonctionnements constatés.

2. Le club qui reçoit doit réserver un bon accueil et un endroit sécurisé et facile d'accès aux joueurs et dirigeants de l'équipe du club visiteur

En cas d'infraction grave dûment constatée par les officiels de match (agression des joueurs ou violence), la rencontre est annulée et l'équipe du club fautif est sanctionnée par :
- Match perdu par pénalité.
**** Une amende de :***
- Trente mille (30 000) dinars pour la division régionale 1 et 2.
3. Le club organisateur du match est tenu de prendre toutes les dispositions utiles afin de faire respecter l'ordre et la discipline de ses supporteurs.
Tout manquement est sanctionné ….

Article 50 : Service d'ordre

1. *Le club recevant (organisateur) est tenu d'assurer la sécurité nécessaire au bon déroulement de la rencontre.*
2. *Au cas où une rencontre senior n'a pas eu lieu en raison de l'absence, ou de l'insuffisance de sécurité constatée par les officiels de la Ligue, le club recevant est sanctionné par :*

PHASE ALLER

- *Match perdu par pénalité ;*
** Une amende de :*
*- Vingt mille (**20.000 DA**) dinars **pour les clubs des divisions régionales 1 et 2.***

PHASE RETOUR

- *Match perdu par pénalité*
- Défalcation de trois (03) points ;
** Une amende de :*
*- Vingt mille (**20.000 DA**) dinars pour **les clubs des divisions régionales 1 et 2.***

Article 51 : Vestiaires

1. *Le club recevant doit mettre à la disposition des arbitres et de l'équipe visiteuse, des vestiaires conformes à la règlementation et convenables (avec porte-manteaux, table, chaises, bancs, douches avec eau chaude et froide, W.C, répondant aux règles d'hygiène).*
2*. Les équipes sont tenues de se présenter aux vestiaires une heure trente minutes (1h30 mn) au plus tard avant le début de la rencontre.*
- Le non-respect de cette disposition entraîne une sanction financière d'un montant de :
- Dix mille (10.000) dinars pour les clubs de la division régionale 1 et 2.
Le club recevant est responsable des biens personnels et- des effets des officiels du match et de l'équipe visiteuse.

3. *A l'exception des secrétaires des deux clubs, l'accès des vestiaires des arbitres est strictement interdit à toute personne étrangère quelle que soit sa fonction.*
En cas d'infraction cette disposition, l'arbitre et le commissaire du match sont tenus de demander le refoulement des personnes étrangères. A défaut, la rencontre est annulée et l'équipe du club recevant est sanctionnée par :
- Match perdu par pénalité ;

** Une amende de :*
*- Cinquante mille (**50.000**) dinars **pour les clubs de la division régionale 1 et 2.***

Article 53 : Main courante

***1**. Les personnes autorisées à l'accès réservé au banc de touche (la main courante) sont au maximum les sept (**07**) joueurs remplaçants et les cinq (**05**) officiels dont les fonctions sont reprises ci-après :*
***1**- l'entraîneur ;*
***2**- l'entraîneur adjoint ;*
***3**- le médecin ;*
***4**- le kinésithérapeute ;*
***5**- le secrétaire du club.*
Ces officiels doivent être inscrits sur la feuille de match et détenteur des licences établies pour la saison en cours. Ils ne peuvent en aucun cas être remplacés par d'autres personnes même disposant de licences à l'exception du médecin qui peut être remplacé par un autre médecin détenteur d'une carte professionnelle.
***2**. Une seule personne parmi les entraîneurs est autorisée à donner des instructions à ses joueurs depuis la surface technique.*
L'entraîneur et les autres officiels doivent rester dans les limites de la surface technique, lorsque le médecin ou l'assistant médical pénètre sur le terrain avec l'accord de l'arbitre pour assistait un joueur blessé.
L'entraineur et les autres occupants de la surface technique doivent, en tout temps, s'astreindre au respect du présent règlement et de veiller à l'éthique sportive.
L'absence de l'entraineur d'une équipe au cours d'une rencontre est sanctionnée financièrement par :
o Une amende de :
*- Trente mille (**30.000 DA**) dinars **pour les clubs des divisions régionales 1 et 2.***
***3**. En cas de présence sur le terrain des personnes autres que celles prévues par l'alinéa 1 du présent article, l'arbitre ne devra pas ordonné le début de la rencontre.*
Si au bout d'un laps de temps, les personnes étrangères persistent à demeurer sur le terrain, l'arbitre doit annuler purement et simplement la rencontre et le club fautif est sanctionné par

***PHASE ALLER** :*

- Match perdu par pénalité ;
- Défalcation de trois (03) points ;
** Une amende de :*
*- Quinze mille (**15.000 DA**) dinars **pour les clubs des divisions régionales 1 et 2.***

PHASE RETOUR :

- Match perdu par pénalité ;
- Défalcation de six (06) points ;
** Une amende de :*
*- Vingt Cinq mille (**25.000 DA**) dinars **pour les clubs des divisions régionales 1 et 2.***

Article 57 : Effectif

1) *Si, au cours d'un match une équipe se présente sur le terrain avec un effectif de moins de onze* ***(11)*** *joueurs, la rencontre n'aura pas lieu et l'équipe contrevenante est sanctionnée par :*

PHASE ALLER :

- Match perdu par pénalité ;
- Défalcation d'un (01) point ;
** Une amende de :*
*- Dix mille (**10.000 DA**) dinars **pour les clubs des divisions régionales 1 et 2.***

PHASE RETOUR :

- Match perdu par pénalité ;
- Défalcation de six (06) points ;
* Une amende de :
- Dix mille (***10.000 DA***) dinars ***pour les clubs des divisions régionales 1 et 2.***

2) Si au cours d'une rencontre une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de onze (***11***) joueurs ou plus, se trouve réduite à moins de sept (***07***) joueurs, les sanctions suivantes sont appliquées :

PHASE ALLER :

- Match perdu par pénalité ;
* Une amende de :
- *Dix mille (**10.000 DA**) dinars **pour les clubs des divisions régionales 1 et 2.***

PHASE RETOUR

- Match perdu par pénalité ;
- Défalcation de trois (03) points ;
* Une amende de :
- Dix mille (**10.000 DA**) dinars ***pour les clubs des divisions régionales 1 et 2***.

Article 58 : Equipement

Les clubs sont tenus de respecter le règlement de l'équipement sportif pour les compétitions de la FAF.

a) Couleurs de l'équipement

1. Les équipes doivent être uniformément vêtues aux couleurs officielles déclarées à l'engagement et conformément à la loi IV de l'International Board.
2. Avant le début de chaque saison sportive, la ligue publie sur son bulletin officiel les couleurs des équipements des clubs engagés.
3. Si au cours d'un match, les tenues (maillots, shorts et bas) des deux équipes en présence sont de même couleur ou prêtent à équivoque, le club recevant doit obligatoirement changer de tenue, en cas de refus il encourt les sanctions suivantes :

PHASE ALLER :

- Match perdu par pénalité ;
- Défalcation de trois (03) points ;
* Une amende de :
- Dix mille (**10.000 DA**) dinars ***pour les clubs des divisions régionales 1 et 2.***

PHASE RETOUR :

- Match perdu par pénalité ;
- Défalcation de six (06) points ;
* Une amende de :
- Vingt mille (20.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2.

4. Pour une rencontre se déroulant sur un terrain neutre, il est procédé au tirage au sort pour désigner l'équipe qui doit changer de tenue. Tout refus de l'équipe tirée au sort entraîne les sanctions suivantes :

- Match perdu par pénalité ;
o Une amende de :
- Vingt-cinq mille (**25.000 DA**) dinars **pour les clubs des divisions régionales 1 et 2.**

5. Le gardien de but doit porter des couleurs le distinguant nettement des joueurs des deux équipes et de l'arbitre.

b) Publicité La publicité sur les équipements est autorisée pour les rencontres des championnats de football amateur. Elle doit être conforme aux dispositions prévues par le règlement de l'équipement sportif de la FAF.

Article 60 : Ballons

1- L'équipe qui reçoit doit fournir obligatoirement un minimum de huit (08) ballons.
Le club visiteur doit également fournir quatre (04) ballons qui seront mis à la disposition de l'arbitre, avant le coup d'envoi.
Si la rencontre est arrêtée définitivement pour absence de ballons, les sanctions suivantes sont appliquées :

PHASE ALLER :

- Club recevant :
- Match perdu par pénalité ;
- Défalcation de trois (03) points ;
* Une amende de :
- Dix mille (**10 000**) dinars pour **les clubs de la division régionale 1 et 2.**
- Club visiteur défaillant :
- Match perdu par pénalité ;
* Une amende de :
- Cinq mille (**5 000**) dinars pour ***les clubs de la division régionale 1 et 2.***

PHASE RETOUR :

- Club recevant :
- Match perdu par pénalité ;
- Défalcation de six (06) points ;
* Une amende de :
- Vingt mille (**20 000**) dinars **pour les clubs de la division régionale 1 et 2**.
- Club visiteur défaillant :

- Match perdu par pénalité ;

Une amende de :

- Dix mille (**10 000**) dinars ***pour les clubs de la division régionale 1 et 2***.

2- Pour une rencontre se déroulant sur un terrain neutre, chaque équipe doit fournir au minimum six (06) ballons.

Si la rencontre est arrêtée définitivement pour manque de ballons. Les sanctions suivantes sont appliquées :

- Match perdu par pénalité pour le ou les club (s) fautif (s) ;

* Une amende de :

- Trente mille (**30 000**) dinars **pour les clubs de la division régionale 1 et 2.**

Article 74 : Droit à la participation

1. Seuls les joueurs qualifiés à la date de la rencontre et non suspendus sont autorisés à figurer sur la feuille de match.

2. Les joueurs des catégories **U19** et **U20** sont autorisés à participer aux rencontres seniors avec la licence délivrée par leur ligue ou la ligue gestionnaire du championnat.

3. Les joueurs de la catégorie **U17** sont autorisés à participer aux rencontres seniors à condition d'obtenir une autorisation de double surclassement de la DTN et l'accord écrit du médecin fédéral conformément aux règlements des championnats de football avec la licence délivrée par leur ligue ou la ligue gestionnaire du championnat.

4. Un joueur, frappé de suspension pour un nombre de matchs déterminés, ne peut faire intégrer dans le décompte de sa peine, les matchs de son équipe ayant fait l'objet d'un forfait remis ou arrêtés avant la fin de la durée réglementaire ou reportés.

5. Un joueur suspendu peut intégrer dans le décompte de sa peine les matchs effectivement joués par son club et dont les résultats sont annulés par les structures de gestion.

6. Sauf dispositions contraires, un joueur suspendu pour un certain nombre de matchs, avec effet ou prolongement pour la saison suivante, ne purge cette suspension qu'après enregistrement de sa nouvelle licence.

7. Un joueur de catégorie '' jeune '' sanctionné dans sa catégorie d'âge pour cumul D'avertissements, peut prendre part à une rencontre de catégorie supérieure.

8. Un joueur de catégorie « jeune » sanctionné dans une catégorie supérieure pour cumul d'avertissements, peut prendre à une rencontre de sa catégorie d'âge.

9. Un joueur de catégorie « jeune » expulsé dans une catégorie supérieure peut participer dans sa catégorie d'âge après avoir purgé le match automatique à l'exception

du joueur sanctionné pour crachat, agression ou tentative d'agression envers officiel de match.

10. Un joueur de catégorie « jeune » expulsé dans sa catégorie d'âge peut participer en catégorie supérieure après avoir purgé le match automatique à l'exception du joueur sanctionné pour crachat, agression ou tentative d'agression envers officiel de match.

Article 99 : Surclassement ou double surclassement non autorisé

Tout jeune joueur non autorisé médicalement à participer en équipe supérieure et inscrit indûment sur la feuille de match encourt, les sanctions suivantes :
- Six (06) mois ferme de suspension de toute fonction officielle pour le secrétaire du club ;
o Une amende de :
- Cinq mille (**5.000 DA**) dinars **pour les clubs des divisions régionales 1 et 2.**

Article 100 : Participation d'un joueur à plus d'une rencontre officielle le même jour

La participation d'un joueur à plus d'une rencontre officielle le même jour entraine les sanctions suivantes :

- Quatre (**04**) matchs fermes de suspension pour le joueur ;
- Deux (**02)** mois de suspension fermes de toute fonction officielle pour le secrétaire du club ;

* Une amende de :
- Cinq mille (**5.000 DA**) dinars **pour les clubs des divisions régionales 1 et 2**.

***

EXTRAITS : LOIS DU JEU –IFAB /FIFA

LOI X: Déterminer l'issue d'un match

TIRS AU BUT

Les tirs au but sont exécutés après la fin d'un match et, sauf dispositions Contraires, les Lois du Jeu doivent être appliquées.

Procédure : Avant le début des tirs au but

• À moins que d'autres éléments ne doivent être pris en compte (état du terrain, Sécurité, etc.), l'arbitre tire à pile ou face pour décider le but sur lequel les tirs seront exécutés, décision sur laquelle il n'est possible de revenir que pour des raisons de sécurité ou si le but ou la surface de jeu devient inutilisable.
• L'arbitre tire ensuite une deuxième fois à pile ou face : l'équipe favorisée par le sort choisira de tirer en premier ou en deuxième.
• À l'exception d'un remplaçant pour un gardien de but blessé, seuls les joueurs présents sur le terrain ou temporairement sortis du terrain (pour cause de blessure, changement d'équipement, etc.) Au terme du match sont autorisés à participer aux tirs au but.

• Chaque équipe est chargée de choisir, parmi les joueurs autorisés, l'ordre dans lequel ils participeront aux tirs au but. L'arbitre n'est pas informé de l'ordre.
Si, à la fin du match et avant ou pendant les tirs au but, une équipe se retrouve en supériorité numérique, elle devra réduire le nombre de ses joueurs autorisés afin d'être à égalité avec ses adversaires, et informer l'arbitre du nom et du numéro de chaque joueur retiré. À l'exception des cas présentés ci-après, tout joueur retiré ne peut participer aux tirs au but.

• Un gardien de but n'étant plus en mesure de continuer avant ou pendant les tirs au but et dont l'équipe n'a pas déjà épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés peut être remplacé par un remplaçant désigné comme tel ou par un joueur ayant été retiré pour mettre le nombre de tireurs.

À égalité ; le gardien remplacé ne pourra plus participer aux tirs au but ni exécuter de tir.

Procédure : Pendant les tirs au but

• Seuls les joueurs autorisés et les arbitres peuvent rester sur le terrain.

• Tous les joueurs autorisés, excepté celui qui exécute le tir et les deux Gardiens de but, doivent rester dans le rond central.

•Le gardien de l'équipe du joueur exécutant le tir au but doit rester sur le Terrain, et ce hors de la surface de réparation, au niveau de l'intersection Entre la ligne de but et la ligne de la surface de réparation.
• Un joueur autorisé peut remplacer le gardien de but.
• Le tir est terminé lorsque le ballon arrête de bouger, est hors du jeu ou Quand l'arbitre interrompt le jeu pour une infraction aux Lois du Jeu.

• L'arbitre consigne par écrit chaque tir au but.

Les deux équipes exécutent chacune cinq tirs au but Conformément aux dispositions mentionnées ci-dessous :

• Les tirs sont exécutés alternativement par chaque équipe.
• Si, avant que les deux équipes n'aient exécuté leurs cinq tirs, l'une d'elles a Déjà marqué plus de buts que l'autre ne pourra jamais en marquer même en finissant sa série de tirs, l'épreuve n'est pas poursuivie.
• Si les deux équipes sont à égalité après qu'elles ont exécuté leurs cinq tirs, l'épreuve se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre après le même nombre de tentatives.
• Chaque tir est exécuté par un joueur différent, et tous les joueurs autorisés doivent avoir exécuté un premier tir avant que l'un d'eux ne puisse en exécuter un second.
• Le principe indiqué ci-dessus se poursuit pour toute séquence de tirs au but suivante, mais l'ordre des tireurs peut être changé.
• L'épreuve des tirs au but ne doit pas être retardée par un joueur ayant quitté le terrain. Le tir du joueur sera considéré comme raté si le joueur ne revient pas à temps pour exécuter son tir.

Remplacements et exclusions pendant les tirs au but

- *Un joueur, remplaçant ou joueur remplacé peut être averti ou exclu.*
- *Un gardien de but exclu doit être remplacé par un joueur autorisé.*
- *Un joueur, autre que le gardien de but, qui n'est pas en mesure de continuer ne peut pas être remplacé.*

- *L'arbitre ne doit pas arrêter le match définitivement si une équipe se retrouve à moins de sept joueurs.*

***

PROGRAMMES DES COMPETITIONS EN SENIORS
SAISON 2017 // 2018« PHASE ALLER»

DATES	REGIONALE I	REGIONALE II GROUPE « A »	REGIONALE II GROUPE « B »
VENDREDI 29/09/2017	1er Tour Coupe d'Algérie	1er Tour Coupe d'Algérie	1er Tour Coupe d'Algérie
SAMEDI 30/09/2017			
VENDREDI 06/10/2017		01ere JOURNEE	01ere JOURNEE
SAMEDI 07/10/2017	01ere JOURNEE		
VENDREDI 13/10/2017		02ème JOURNEE	02ème JOURNEE
SAMEDI 14/10/2017	02ème JOURNEE		
MARDI 17/10/2017			
VENDREDI 20/10/2017		03ème JOURNEE	03ème JOURNEE
SAMEDI 21/10/2017	03ème JOURNEE		
MARDI 24/10/2017			
VENDREDI 27/10/2017		04ème JOURNEE	04ème JOURNEE
SAMEDI 28/10/2017	04ème JOURNEE		
MARDI 31/10/2017			
VENDREDI 03/11/2017		05ème JOURNEE	05ème JOURNEE
SAMEDI 04/11/2017	05ème JOURNEE		
MARDI 07/11/2017	MISE A JOUR	MISE A JOUR	MISE A JOUR
VENDREDI 1011/2017		06ème JOURNEE	06ème JOURNEE
SAMEDI 11/11/2017	06ème JOURNEE		
MARD 14/11/2017			
VENDREDI 17/11/2017		07ème JOURNEE	07ème JOURNEE
SAMEDI 18/11/2017	07ème JOURNEE		
MARDI 21/11/2017			

VENDREDI 24/11/2017		08ème JOURNEE	08ème JOURNEE
SAMEDI 2511/2017	08ème JOURNEE		
MARDI 28/11/2017			
VENDREDI 01/12/2017		09ème JOURNEE	09ème JOURNEE
SAMEDI 02/12/2017	09ème JOURNEE		
MARDI 05/12/2017			
VENDREDI 08/12/2017		10ème JOURNEE	10ème JOURNEE
SAMEDI 09/12/2017	10ème JOURNEE		
MARDI 12/12/2017			
VENDREDI 15/12/2017		11ème JOURNEE	11ème JOURNEE
SAMEDI 16/12/2017	11ème JOURNEE		
MARDI 19/12/2017			
VENDREDI 22/12/2017		12ème JOURNEE	12ème JOURNEE
SAMEDI 23/12/2017	12ème JOURNEE		
MARDI 26/12/2017			
VENDREDI 29/12/2017		13ème JOURNEE	13ème JOURNEE
SAMEDI 30/12/2017	13ème JOURNEE		
MARDI 03/01/2018			
VENDREDI 05/01/2018		14eme JOURNEE	14eme JOURNEE
SAMEDI 06/01/2018	14eme JOURNEE		
MARDI 09/01/2018			
VENDREDI 12/01/2018		15eme JOURNEE FIN DE LA PHASE ALLER	15eme JOURNEE FIN DE LA PHASE ALLER
SAMEDI 13/01/2018	15eme JOURNEE FIN DE LA PHASE ALLER		
MARDI 16/01/2018			
VENDREDI 19/01/2018			
SAMEDI 20/01/2018			
MARDI 23/01/2018			

PROGRAMMES DES COMPETITIONS EN JEUNES
« U-19/ U-17 / U-15/ U-14 » SAISON 2017 // 2018 « FIN PHASE ALLER»

DATES	NATIONAL	GROUPE « A »	GROUPE « B»	GROUPE «C »	GROUPE « D »
VENDREDI 06/10/2017	1er Tour Coupe d'Algérie	1er Tour Coupe d'Algérie	1er Tour Coupe d'Algérie	1er Tour Coupe d'Algérie	1er Tour Coupe d'Algérie
SAMEDI 07/10/2017	1er Tour Coupe d'Algérie				
VENDREDI 13/10/2017	01ere JOURNEE				
SAMEDI 14/10/2017		01ere JOURNEE	01ere JOURNEE	01ere JOURNEE	01ere JOURNEE
MARDI 17/10/2017					
VENDREDI 20/10/2017	02ème JOURNEE				
SAMEDI 21/10/2017		02eme JOURNEE	02eme JOURNEE	02eme JOURNEE	02eme JOURNEE
MARDI 24/10/2017					
VENDREDI 27/10/2017	03ème JOURNEE				
SAMEDI 28/10/2017		03eme JOURNEE	03eme JOURNEE	03eme JOURNEE	03eme JOURNEE
MARDI 31/10/2017					
VENDREDI 03/11/2017	04ème JOURNEE				
SAMEDI 04/11/2017		04eme JOURNEE	04eme JOURNEE	04eme JOURNEE	04eme JOURNEE
MARDI 07/11/2017					
VENDREDI 1011/2017	05ème JOURNEE				
SAMEDI 11/11/2017		05eme JOURNEE	05eme JOURNEE	05eme JOURNEE	05eme JOURNEE
MARD 14/11/2017					
VENDREDI 17/11/2017	06ème JOURNEE				
SAMEDI 18/11/2017		06ème JOURNEE	06ème JOURNEE	06ème JOURNEE	06ème JOURNEE
MARDI 21/11/2017					
VENDREDI 24/11/2017	07ème JOURNEE				
SAMEDI 2511/2017		07eme JOURNEE	07eme JOURNEE	07eme JOURNEE	07eme JOURNEE
MARDI 28/11/2017					
VENDREDI 01/12/2017	08ème JOURNEE				
SAMEDI 02/12/2017		08eme JOURNEE	08eme JOURNEE	08eme JOURNEE	08eme JOURNEE
MARDI 05/12/2017					
VENDREDI 08/12/2017	09ème JOURNEE				
SAMEDI 09/12/2017		09eme JOURNEE	09eme JOURNEE	09eme JOURNEE	09eme JOURNEE

MARDI 12/12/2017					
VENDREDI 15/12/2017	10ème JOURNEE				
SAMEDI 16/12/2017		10eme JOURNEE	10eme JOURNEE	10eme JOURNEE	10eme JOURNEE
MARDI 19/12/2017					
VENDREDI 22/12/2017	11ème JOURNEE				
SAMEDI 1312/2017		11eme JOURNEE	11eme JOURNEE	11eme JOURNEE	11eme JOURNEE
MARDI 26/12/2017					
VENDREDI 29/12/2017	12ème JOURNEE				
SAMEDI 30/12/2017		12eme JOURNEE	12eme JOURNEE	12eme JOURNEE	12eme JOURNEE
MARDI 03/01/2018					
VENDREDI 05/01/2018	13eme JOURNEE FIN DE PHASE ALLER				
SAMEDI 06/01/2018		13ème JOURNEE FIN DE PHASE ALLER	13eme JOURNEE FIN DE PHASE ALLER	13eme JOURNEE FIN DE PHASE ALLER	13eme JOURNEE FIN DE PHASE ALLER
MARDI 09/01/2018					
VENDREDI 12/01/2018					
SAMEDI 13/01/2018					
MARDI 16/01/2018					
VENDREDI 19/01/2018					
SAMEDI 20/01/2018					
MARDI 23/01/2018					